COMMUNE DE LORIOL-SUR-DROME
Grande Rue
26270 Loriol-Sur-Drôme

Autorisation du système d'assainissement de Loriol-sur-Drôme

Commune de Loriol-sur-Drôme

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

PIECE 5 – ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

EURYECE
Groupe MERLIN

Suivi du document :

13250091-ER1-ETU-ME-1-011

Indice	Établi par	Approuvé par	Le	Objet révision
A	E.FAURE	G. DURANCEAU	06/10/2025	Établissement

Sommaire

I. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL 7

I.1. Contexte géographique 7

I.1.1. Localisation du système d'assainissement 7

I.1.2. Relief local 8

I.1.3. Contexte climatique 8

I.1.3.1. Climat 8

I.1.3.2. Températures 9

I.1.3.3. Précipitations 10

I.1.3.4. Vents 10

I.2. Contexte géologique et hydrogéologique 11

I.2.1. Géologie 11

I.2.2. Hydrogéologie 12

I.2.2.1. Masses d'eau souterraines 12

I.2.2.2. Eutrophisation 14

I.3. Contexte hydrologique 16

I.3.1. Hydrologie 16

I.3.1.1. Caractéristiques hydrologiques 16

I.3.1.2. Données qualitatives 16

I.3.1.3. Données quantitatives 17

I.3.2. Documents de planification et de gestion de l'eau 18

I.3.2.1. SDAGE Rhône Méditerranée 18

I.3.2.2. SAGE 20

I.3.2.3. Contrat de milieu 23
I.4. Patrimoine naturel 23
I.4.1. Synthèse des protections réglementaires 23
I.4.2. Sites Natura 2000 24
I.4.3. ZNIEFF 25
I.4.4. Zones humides 27
I.4.5. Zone de frayère 27
I.5. Environnement au niveau de la STEU 28
I.6. Patrimoine culturel 28
I.6.1. Monuments historiques 28
I.6.2. Sites patrimoniaux remarquables 28
I.6.3. Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques 30
I.7. Contexte Humain et socio-économique 31
I.7.1. Population et logements 31
I.7.1.1. Population permanente 31
I.7.1.2. Tourisme et population saisonnière 32
I.7.2. Activités économique 33
I.7.2.1. Entreprises 33
I.7.2.2. ICPE 33
I.7.3. Risques naturels et technologiques 34
I.8. Urbanisme 39
I.8.1. Plan Local d'Urbanisme 39
II. ANALYSES DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILEU 40
II.1. Préambule 40
II.2. Incidences des rejets de la station de traitement sur le milieu récepteur 41
II.2.1. Incidence quantitative 41
II.2.2. Incidence qualitative 42
II.2.3. Incidence sur la zone sensible à l'eutrophisation 43
II.3. Synthèse des incidences du projet 44
III. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION 46
III.1. Mesures d'évitement 46
III.2. Mesures de réduction 46
III.3. Mesures de compensation 46
III.4. Synthèse 47

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la station d'épuration 7
Figure 2 : Relief au droit du projet 8
Figure 3 : Températures maximales, moyennes et minimales observées à la station de Livron (Source : Info-climat, entre 1991 et 2020) 9
Figure 4 : Précipitations maximales, moyennes et minimales observées à la station de Livron (Source : Info-climat, entre 1991 et 2020) 10
Figure 5 : Rose des vents (Station de Montélimar – Données météo France 1981-1990) 10
Figure 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000eme de Crest (BRGM) 11
Figure 7 : Masses d'eau souterraines affleurantes - référentiel 2022, (Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027) 12
Figure 8 : Masses d'eau souterraines profondes- référentiel 2022, (Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027) 13
Figure 9 : Zones sensibles à l'eutrophisation sur la commune de Loriol-sur-Drôme, (Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027) 14
Figure 10 : Zones sensibles à l'eutrophisation dans le bassin Rhône Méditerranée, (Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027) 15
Figure 11 : Extrait de l'Arrête Préfectoral du 30/05/2000) 17
Figure 12 : Périmètre du SAGE Drôme 20
Figure 13 : Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000 les plus proches 24
Figure 14 : Localisation du projet vis-à-vis des ZNIEFF les plus proches 26
Figure 15 : Zones humides inventoriées à proximité de la STEU (Source : DATARA.gouv.fr) 27
Figure 16 : Occupation du sol au droit de la commune de Loriol-sur-Drôme (Source : Rapport de présentation du PLU) 28
Figure 17 : Cartographie du contexte culturel sur le territoire de Loriol-sur-Drôme 29
Figure 18 : Localisation des ZPPA au droit de la commune de Loriol-sur-Drôme (source : Atlas.patrimoines.culture.fr) 30
Figure 19 : Evolution de la population de 1968 à 2022 (INSEE) 31
Figure 20 : Evolution du nombre d'habitants par résidence principale (INSEE) 32
Figure 21 : Plan des surfaces submersibles, commune de Loriol-sur-Drôme, cartographie issue de l'arrêté du 08/01/1979 éditée en 2011, DDT 26 35
Figure 22 : Plan de Prévention des Risques naturels, commune de Loriol-sur-Drôme, cartographie issue de l'étude PPRn prescrit le 11/12/2008, DDT 26 37
Figure 23 : Zonage du PLU au droit de la STEU (Source : PLU du 30/01/2020 ; Géoportail de l'urbanisme) 39

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs de qualité masses d'eaux souterraines (Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027)..... 13
Tableau 2 : Paramètres à prendre en compte 16
Tableau 3 : Suivi de La Gueule 17
Tableau 4 : Enjeux environnementaux du territoire..... 23
Tableau 5 : Population sur Loriol-sur-Drôme de 1968 à 2022, INSEE..... 31
Tableau 6 : Evolution de la population sur Loriol-sur-Drôme entre 1968 et 2022, INSEE..... 31
Tableau 7 : Population et logements sur la commune de Loriol-sur-Drôme (INSEE) 32
Tableau 8 : Nombre d'établissements économiquement actifs, par secteurs d'activités,(INSEE, 2022) 33
Tableau 9 : Listes des ICPE sur la commune de Loriol-sur-Drôme (Source : Géorisques, consulté le 22/09/2025) 33
Tableau 10 : Autorisation de déversement des industriels 34
Tableau 11 : Code couleur choisi pour l'évaluation des incidences du projet 40
Tableau 12 : Incidence quantitative du rejet sur le milieu récepteur..... 41
Tableau 13 : Rappel de la qualité retenue en amont du rejet de la STEU 42
Tableau 14 : Rappel des niveaux de rejet..... 42
Tableau 15 : Évaluation de l'incidence du rejet sur La Gueule 42
Tableau 16 : Incidence qualitative du rejet sur le milieu récepteur 43
Tableau 17 : Incidence qualitative du rejet sur la zone sensible à l'eutrophisation..... 43
Tableau 18 : Synthèse des incidences du projet..... 44
Tableau 19 : Synthèse des incidences résiduelles du projet après mise en place des mesures..... 48

I. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

I.1. Contexte géographique

I.1.1. Localisation du système d'assainissement

Pour rappel, la station de traitement des eaux usées (STEU) est située à l'Ouest de la commune de Loriol-sur-Drôme.



Figure 1 : Localisation de la station d'épuration

I.1.2. Relief local

La commune de Loriol-sur-Drôme est située dans la vallée du Rhône et se trouve à la confluence entre le Rhône et la Drôme.

Elle s'étend sur les plaines alluviales du Rhône à l'Ouest et celles de la rivière Drôme au nord, a environ 90 mètres d'altitude. A L'Est de la commune, se trouve la colline du Bois de Lagier, bordure occidentale du massif du Diois, avec une altitude culminante à 366 mètres.

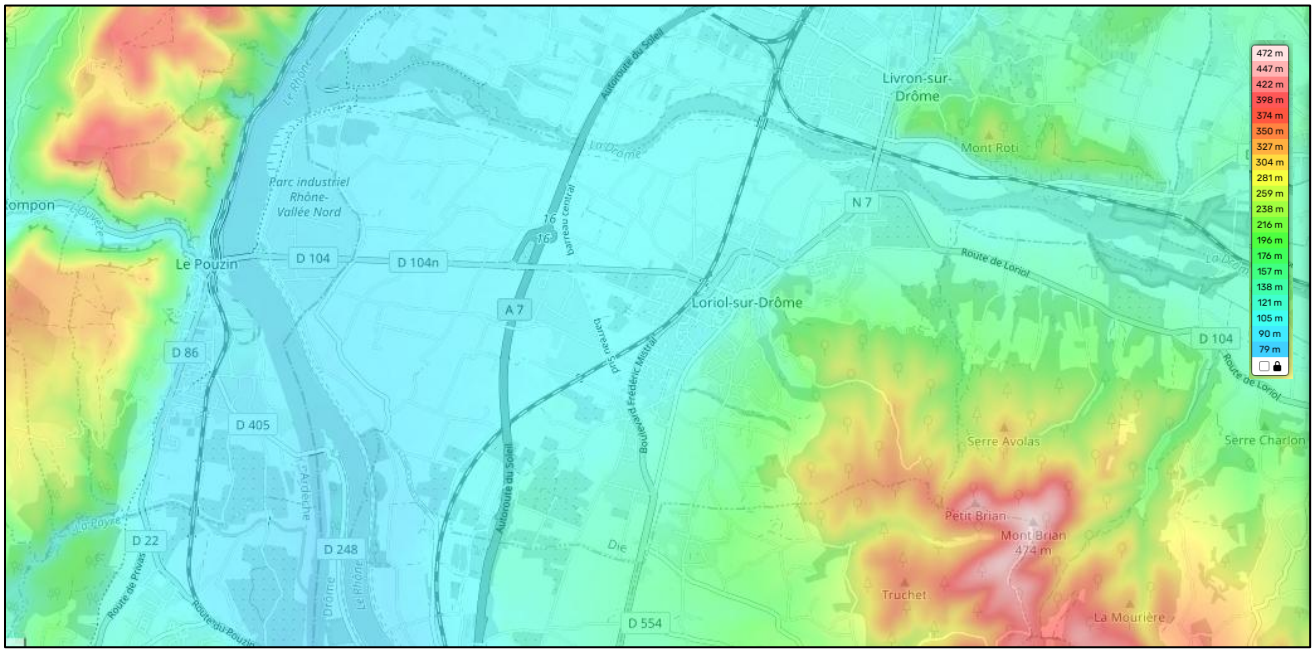


Figure 2 : Relief au droit du projet

I.1.3. Contexte climatique

I.1.3.1. Climat

Sources : Données de la station de Livron sur la période d'Info-Climat 1991 -2020.

Les données météorologiques suivantes sont issues de la station de Livron (à environ 6 km de distance).

Le climat local est de type méditerranéen, dans une zone de transition entre les régions climatiques « Moyenne vallée du Rhône » et « Provence-Occitanie ». Il se caractérise par des hivers doux et des étés très chauds, des précipitations automnales abondantes et à caractère orageux. Ces précipitations peuvent également intervenir au printemps. Le mistral, vent du Nord, suit le couloir rhodanien et accentue la sécheresse des vallées tandis que le vent du sud apporte la pluie.

L'amplitude thermique est importante (maximum absolu : + 40,7°C ; minimum absolu : - 15,1°C ; soit une amplitude absolue de 55,8°C), se caractérise par :

- Une pluviométrie annuelle de l'ordre de 917 mm/an ;
- Le rôle important des vents ;
- L'inégale répartition des pluies dans l'année (concentrées essentiellement en automne et au printemps) ;
- Des saisons intermédiaires qui se distinguent par leur douceur.

I.1.3.2. Températures

Le graphique ci-après permet d'observer que :

- Les mois les plus chauds sont juin, juillet et août avec des températures moyennes maximales d'environ 28,7°C, pour les trois mois.
- Les mois les plus froids sont janvier, février et décembre avec des températures moyennes minimales de 1,7°C, pour les trois mois.
- La température moyenne annuelle observée est de 13,5°C ;
- La température la plus basse connue est de -15,1°C, en janvier 1985 ;
- La température la plus haute connue est de 40,7°C, en août 2003.

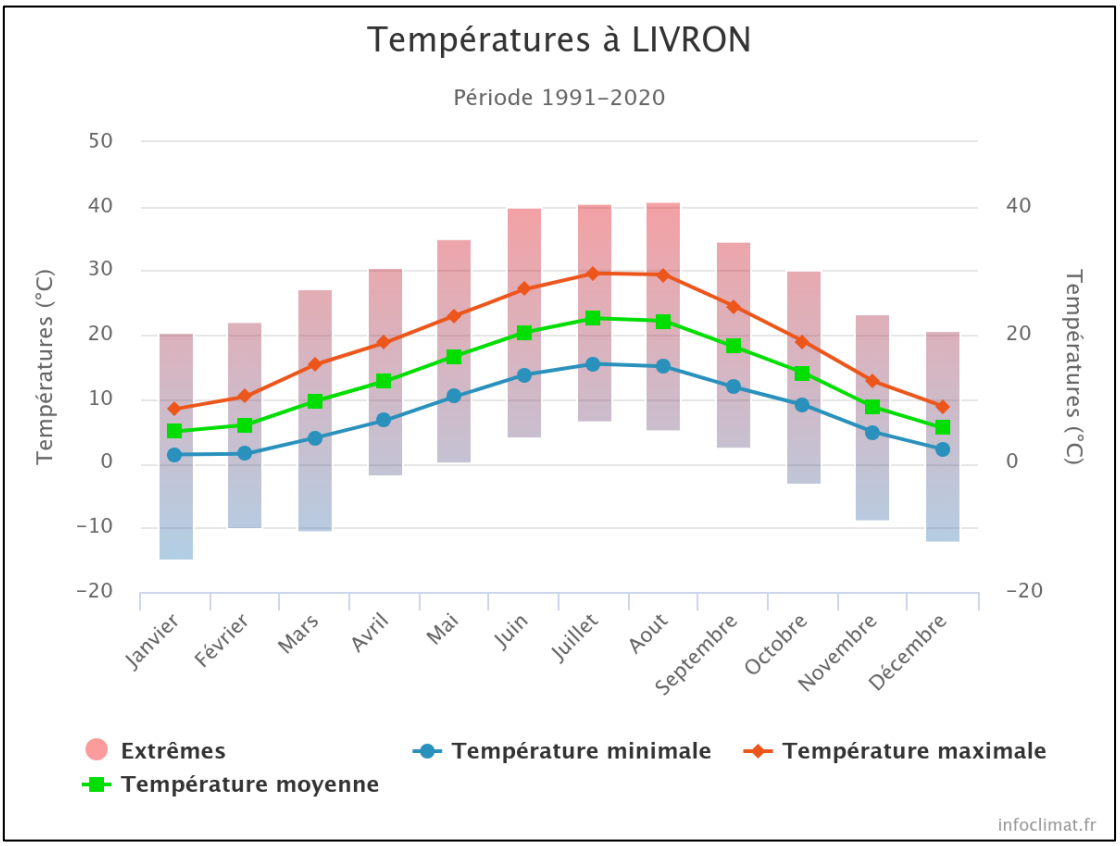


Figure 3 : Températures maximales, moyennes et minimales observées à la station de Livron (Source : Info-climat, entre 1991 et 2020)

I.1.3.3. Précipitations

- Le cumul annuel moyen des précipitations sur la commune de Livron (station météo) avoisine les 917 mm/an,
- La période présentant la plus grande pluviométrie est l'automne (septembre, octobre et novembre) avec des précipitations moyennes de 121,5 mm/mois,
- L'hiver, et plus particulièrement les mois de février et mars, présente la pluviométrie les plus faibles, avec 41,6 mm/mois et 48,4 mm/mois.

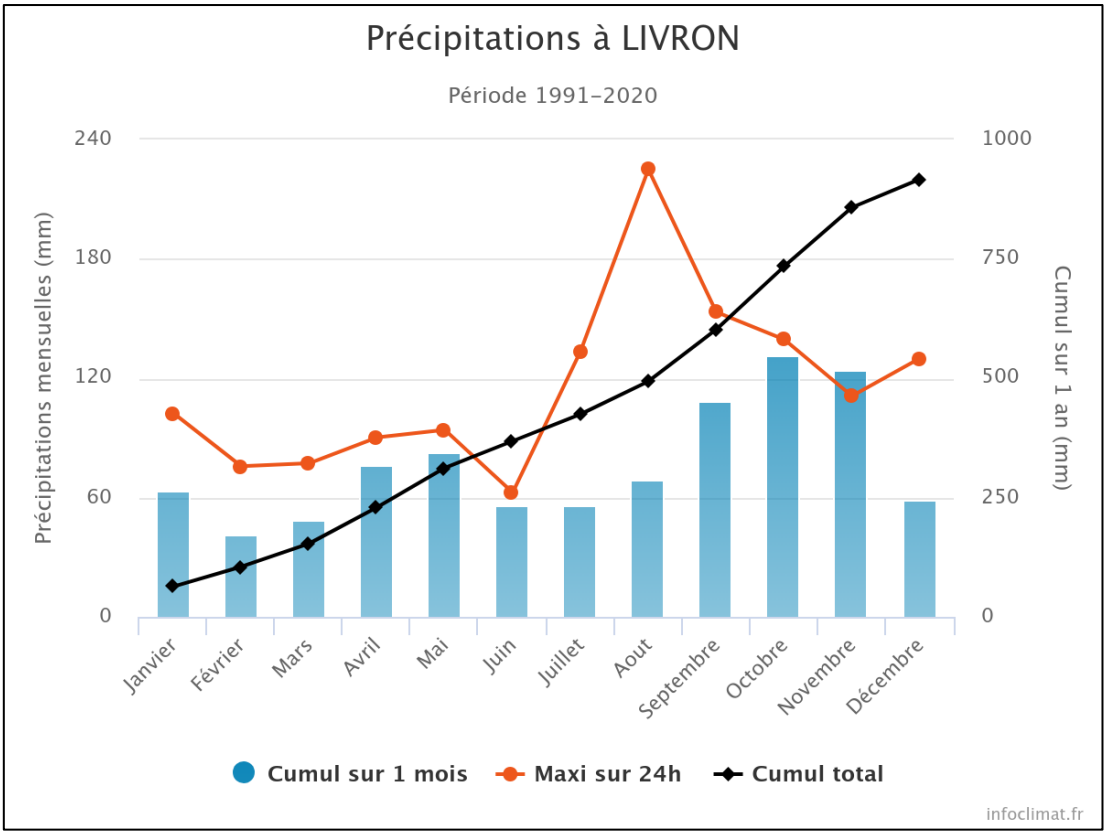


Figure 4 : Précipitations maximales, moyennes et minimales observées à la station de Livron (Source : Info-climat, entre 1991 et 2020)

I.1.3.4. Vents

Les vents dominants suivent l'axe Nord-Sud du couloir rhodanien, avec une prédominance des vents de Nord par rapport aux vents de Sud. Les vents forts s'orientent majoritairement vers le secteur Nord.

Les caractéristiques de la station de Montélimar sont les suivantes :

- vitesse du vent moyenné sur 10 minutes (moyenne annuelle) : 3,9 m/s ;
- nombre moyen de jours avec rafales supérieures à 16 m/s : 101,8 jours ;
- nombre moyen de jours avec rafales supérieures à 28 m/s : 1,9 jour.

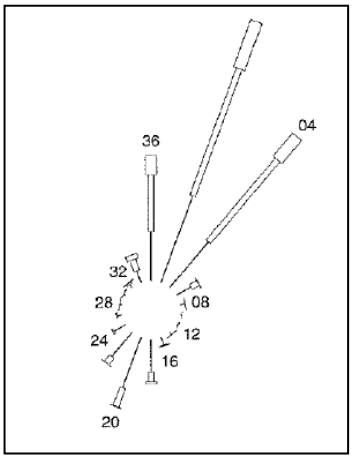


Figure 5 : Rose des vents
(Station de Montélimar – Données météo France 1981-1990)

I.2. Contexte géologique et hydrogéologique

I.2.1. Géologie

D'un point de vue géologique, la commune de Loriol-sur-Drôme est située :

- Sur des alluvions sédimentaires quaternaires au niveau de la plaine en rive gauche du Rhône, résultant des apports de la Drôme et du Rhône au droit de leur confluence ;
- Sur des calcaires et marnes au niveau de la partie vallonnée de la commune (Est).



Figure 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000eme de Crest (BRGM)

I.2.2. Hydrogéologie

I.2.2.1. Masses d'eau souterraines

La commune de Loriol-sur-Drôme est concernée par plusieurs masses d'eaux souterraines recensées sur son territoire, localisées sur les figures suivantes.

- Les masses d'eau souterraines affleurantes :
  - FRDG337, Alluvions de la Drôme ;
  - FRDG381, Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère ;
  - FRDG251, Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron ;
- La masse d'eau souterraine profonde FRDG531, Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône (Masse d'eau profonde).

Les alluvions de la Drôme sont la principale ressource hydrogéologique de la commune, c'est la nappe d'accompagnement de la Drôme située à proximité de la confluence avec le Rhône et sa nappe d'accompagnement (Alluvions du Rhône).

Au vu des éléments géologiques qui ont été présentés, l'aquifère des alluvions de la Drôme est compris dans les formations alluviales sablo-graveleuses. Le toit de l'aquifère est quant à lui représenté par la couche de surface limoneuse et argileuse conférant une **captivité** relative de la nappe alors que le mur de l'aquifère est constitué des argiles d'âge Pliocène.

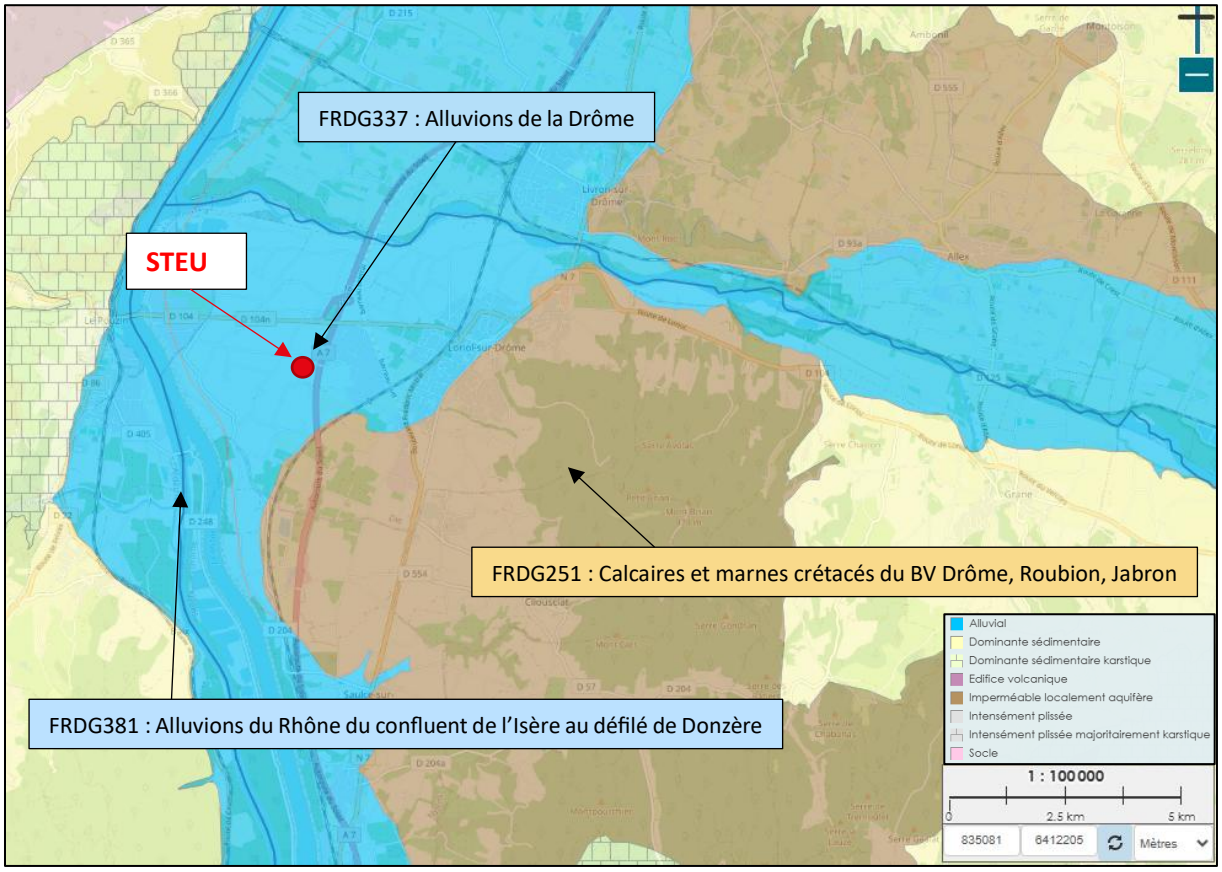


Figure 7 : Masses d'eau souterraines affleurantes - référentiel 2022, (Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027)

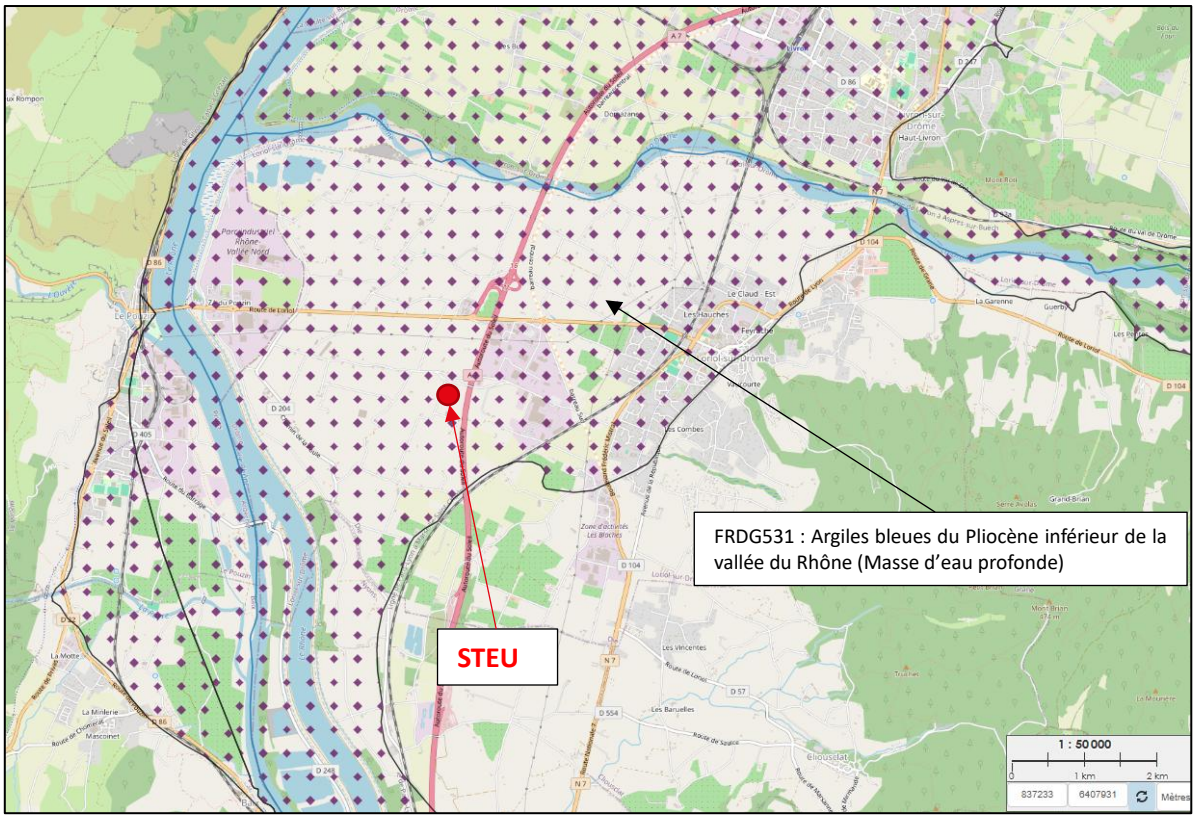


Figure 8 : Masses d'eau souterraines profondes- référentiel 2022, (Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027)

Le SDAGE Rhône Méditerranée a réalisé un état des lieux quantitatif et chimiques sur les masses d'eau souterraines de notre territoire, celui-ci est présenté ci-dessous.

Tableau 1 : Objectifs de qualité masses d'eaux souterraines (Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027)

Masse d'eau	Objectif état quantitatif		Objectif d'état chimique	
	Objectif d'état	Échéance	Objectif d'état	Échéance
FRDG337 - Alluvions de la Drôme	**Médiocre**	2027	Bon état	2027
FRDG381 - Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère	Bon état	2027	Bon état	2027
FRDG251 - Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron	Bon état	2027	Bon état	2027

Le projet est situé au droit de la nappe d'eau affleurante FRDG337 – Alluvions de la Drôme.

I.2.2.2. Eutrophisation

La commune de Loriol-sur-Drôme est concernée en partie de son territoire, par la zone sensible à l'eutrophisation (Azote et phosphore).

La STEU ainsi que son rejet sont situées dans une zone sensible à l'eutrophisation.

Le phénomène d'eutrophisation excessive, résulte d'excès d'azote et/ou de phosphore, est encore à l'origine de dégradations récurrentes voire durables des milieux aquatiques. Il découle de plusieurs pressions agissant de façon concomitante ou non, notamment :

- L'apport de nutriments : azote, phosphore, par les rejets domestiques, industriels ou agricoles (bâtiments d'élevage) ;
- L'échauffement des eaux dû aux effets climatiques saisonniers (cours d'eau méditerranéens) ;
- La dégradation de la diversité du lit des cours d'eau (arasement de la ripisylve, recalibrage).

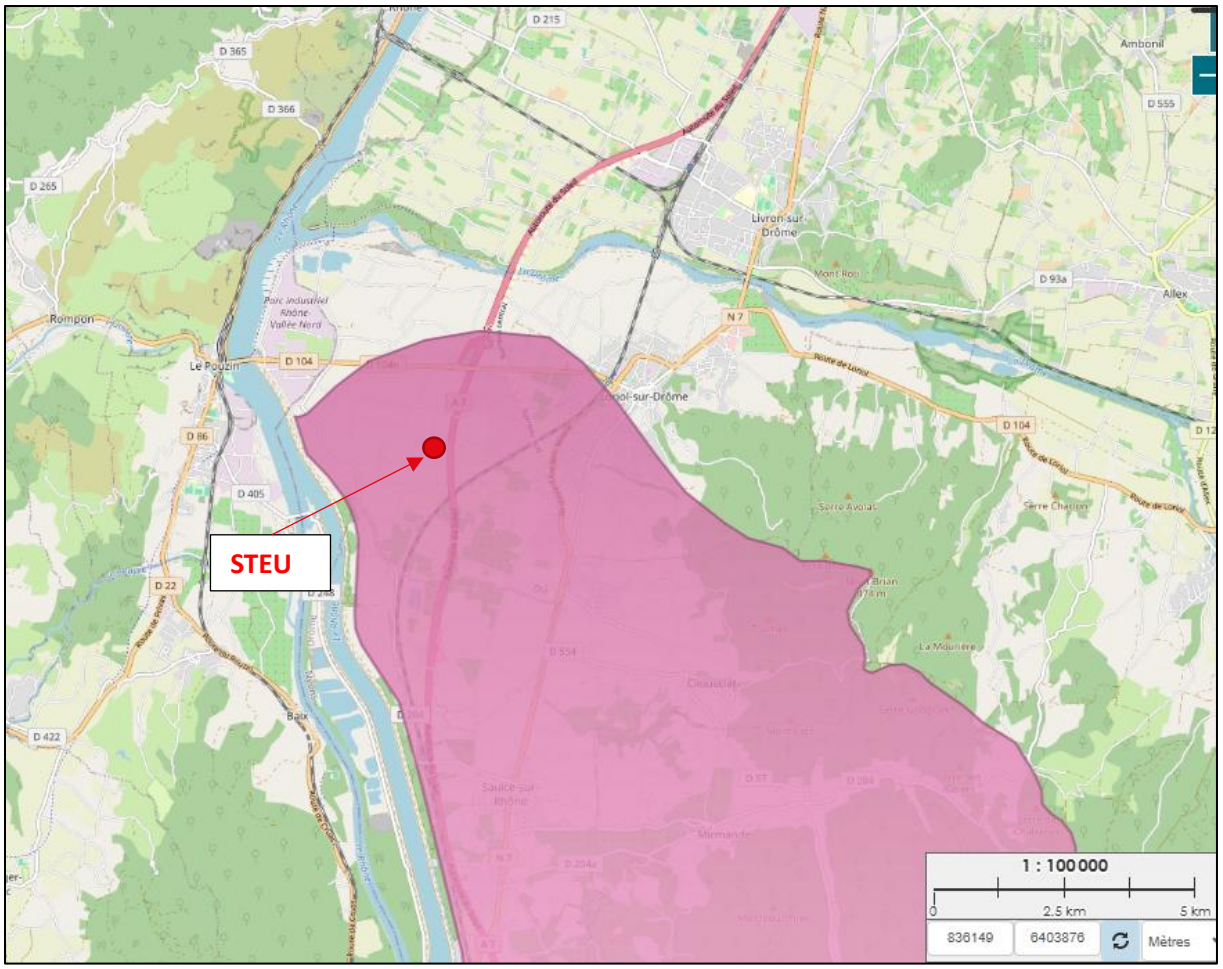


Figure 9 : Zones sensibles à l'eutrophisation sur la commune de Loriol-sur-Drôme, (Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027)

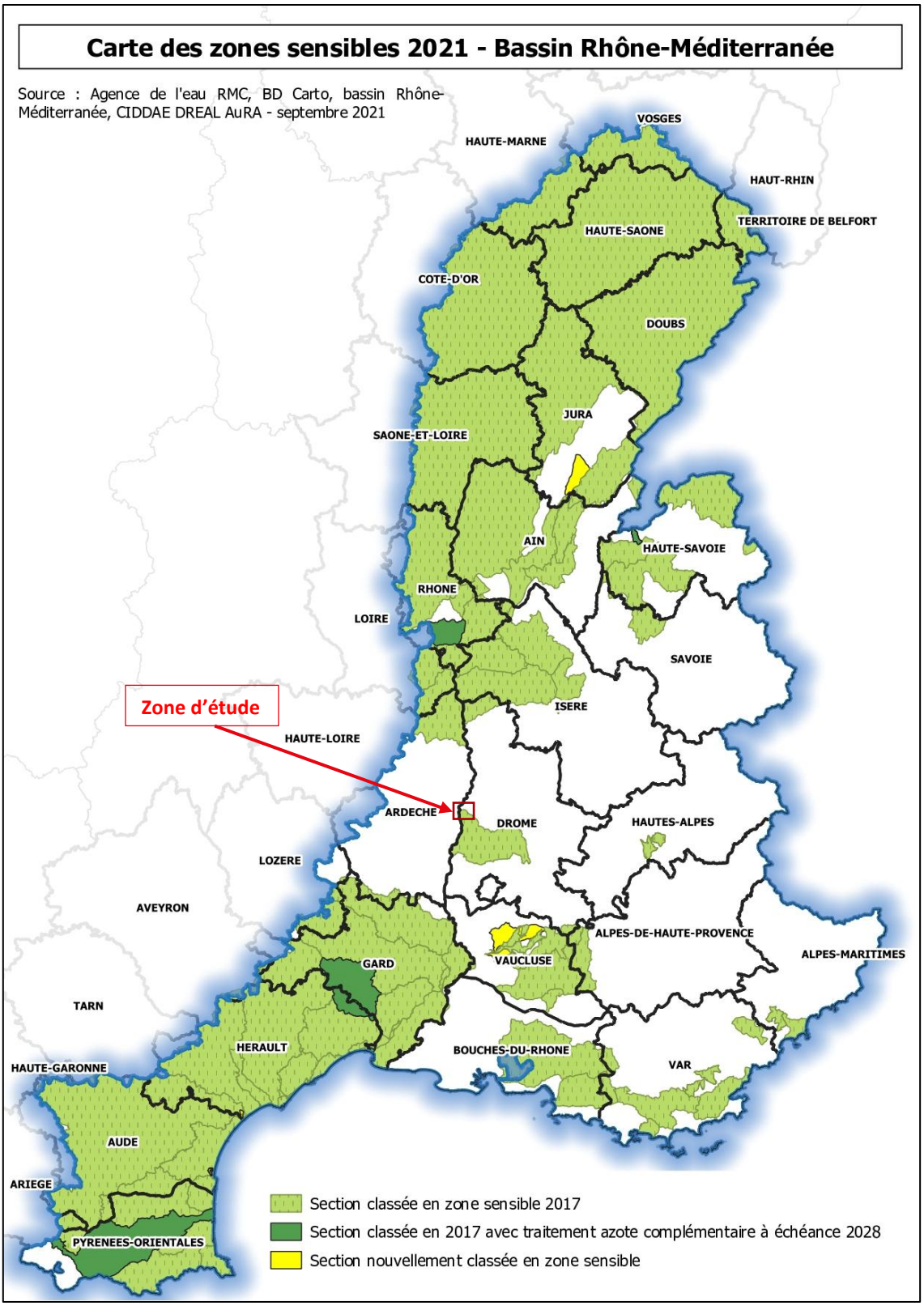


Figure 10 : Zones sensibles à l'eutrophisation dans le bassin Rhône Méditerranée, (Source : SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027)

I.3. Contexte hydrologique

I.3.1. Hydrologie

I.3.1.1. Caractéristiques hydrologiques

La commune de Loriol-sur-Drôme est concernée par deux masses d'eau superficielles du SDAGE

- FRDR438a - La Drôme de Crest au Rhône ;
- FRDR2007 – Le Rhône de la confluence Isère à Avignon.

Toutefois, le rejet de la station de traitement des eaux usées s'effectue dans un petit cours d'eau loi sur l'eau, non inventorié par le SDAGE, se nommant La Gueule.

I.3.1.2. Données qualitatives

Préambule

La circulaire DCE 2005/12 n°14 du 28 juillet 2005 dans le cadre de l'évaluation d'un niveau de rejet d'une station de traitement au regard du respect du bon état et du bon potentiel écologique, fixe plusieurs paramètres caractéristiques et révélateurs du bon fonctionnement de cette station, en particulier :

Tableau 2 : Paramètres à prendre en compte

PARAMÈTRES	LIMITES SUPÉRIEURE ET INFERIEURE DU BON ÉTAT OU BON POTENTIEL ÉCOLOGIQUE
BILAN DE L'OXYGÈNE	
DBO_5 (mg O_2/l)	] 3 – 6]
DCO (mg O_2/l)	] 20 - 30]
PARTICULES EN SUSPENSION	
MES (mg/l)	] 25 – 50]
NUTRIMENTS	
NKJ (mg/l N) *	] 1 – 2]
NH4+ (mg NH4+/l)	] 0,1 – 0,5]
NO3- (mg NO3-/l)	] 10 – 50]
Phosphore total (mg P/l)	] 0,05 – 0,2]
* [NGL] = [NKJ] + [NO3]/4,427 + [NO2]/3,285	

Mesures

Un suivi du milieu récepteur, La Gueule, est effectué 2 fois par an en période d'étiage.

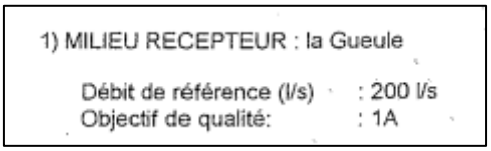
Tableau 3 : Suivi de La Gueule

Paramètres	Limité inférieure du bon état	Données de suivi du milieu récepteur –moyenne des données 2023 *(Source : RAD 2023)*	Qualité retenue en amont de la STEU (=données de suivi)	Qualité retenue aval STEU (= limite supérieure bon état)
DBO5 (mg O2/l)	3	1.5	1.5	6
DCO (mg O2/l)	20	15	15	30
MES (mg/l)	25	3,45	3,45	50
NGL (mg/l)	3.29	-	-	13.35
NH4 (mg/l)	0.1	0.25	0.25	0.5
Pt (mg/l)	0.05	0.17	0.17	0.2

Le cours d'eau apparait **en bon état chimique** pour les paramètres suivis ci-dessus.

I.3.1.3. Données quantitatives

Peu d'informations sont disponibles sur ce ruisseau. C'est pour cela que dans notre étude nous réutiliserons les données de l'arrêté initial,à Savoir un débit d'étiage de La Gueule de 200 L/s .


1) MILIEU RECEPTEUR : la Gueule

Débit de référence (l/s) : 200 l/s
Objectif de qualité: : 1A

Figure 11 : Extrait de l'Arrête Préfectoral du 30/05/2000)

I.3.2. Documents de planification et de gestion de l'eau

I.3.2.1. SDAGE Rhône Méditerranée

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée constitue le cadre de référence pour la politique de l'eau du bassin.

Après leur adoption par le comité de bassin le 18 mars 2022, le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 ainsi que le programme de mesures associé ont été approuvés par le Préfet coordonnateur de bassin, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes par arrêté préfectoral signé le 21 mars 2022 et publié au Journal Officiel (JO) du 3 avril. Par conséquent, **le SDAGE 2022-2027 est devenu applicable à partir du 4 avril 2022**, pour une durée de 5 ans.

Le SDAGE 2022-2027 comprend **9 orientations fondamentales** que sont :

- **Orientation fondamentale n°0 :** s'adapter aux effets du changement climatique ;
- **Orientation fondamentale n°1 :** privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- **Orientation fondamentale n°2 :** concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- **Orientation fondamentale n°3 :** prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau :
  - A. Mieux connaître et mieux appréhender les impacts sociaux et économiques ;
  - B. Développer l'effet incitatif des outils économiques en confortant le principe pollueur-payeur ;
  - C. Assurer un financement efficace et pérenne de la politique de l'eau ;
- **Orientation fondamentale n°4 :** renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux :
  - A. Renforcer la gouvernance dans le domaine de l'eau ;
  - B. Structurer la maîtrise d'ouvrage à une échelle pertinente ;
  - C. Assurer la cohérence des projets d'aménagement du territoire et de développement économique avec les objectifs de la politique de l'eau ;
- **Orientation fondamentale n°5 :** lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé :
  - Orientation fondamentale n°5a : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ;
  - Orientation fondamentale n°5b : lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ;
  - Orientation fondamentale n°5c : lutter contre les pollutions par les substances dangereuses :
    - A. Réduire les émissions et éviter les dégradations chroniques ;
    - B. Sensibiliser et mobiliser les acteurs ;
    - C. Améliorer les connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles ;
  - Orientation fondamentale n°5d : lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ;

- Orientation fondamentale n°5e : évaluer, prévenir et maitriser les risques pour la santé humaine :
  - A. Protéger la ressource en eau potable ;
  - B. Atteindre les objectifs de qualité propres aux eaux de baignade et aux eaux conchylicoles ;
  - C. Réduire l'exposition des populations aux substances chimiques via l'environnement, y compris les polluants émergents ;

- **Orientation fondamentale n°6** : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides :
  - Orientation fondamentale n°6a : agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques :
    - A. Définir, préserver et restaurer l'espace de bon fonctionnement ;
    - B. Maintenir et restaurer les processus écologiques des milieux aquatiques ;
    - C. Assurer la non-dégradation ;
    - D. Mettre en œuvre une gestion adaptée aux plans d'eau et au littoral ;
  - Orientation fondamentale n°6b : préserver, restaurer et gérer les zones humides ;
  - Orientation fondamentale n°6c : intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau ;
- **Orientation fondamentale n°7** : atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir :
  - A. Concrétiser les actions de partage de la ressource et d'économie d'eau dans les secteurs en déséquilibre quantitatif ou à équilibre précaire ;
  - B. Anticiper et s'adapter à la rareté de la ressource en eau ;
  - C. Renforcer les outils de pilotage et de suivi ;
- **Orientation fondamentale n°8** : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques :
  - A. Agir sur les capacités d'écoulement ;
  - B. Prendre en compte les risques torrentiels ;
  - C. Prendre en compte l'érosion côtière du littoral.

Le projet est concerné par les orientations n°2 et n°5 puisque les rejets au milieu naturel par temps de pluie doivent être limités et les niveaux de rejet des stations d'épuration doivent être respectés.

I.3.2.2. SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, est un document de planification de politique globale de gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, pour une période de 10 ans. Pour information, cette unité hydrographique peut être un bassin versant de cours d'eau ou un système aquifère

La commune de Loriol-sur-Drôme est concernée par le SAGE de la Drôme.

SAGE DROME *(Source : Syndicat Mixte Rivière Drôme & ses affluents)*

Le **SAGE Drôme**, dont le périmètre a été fixé par arrêté préfectoral du 15 octobre 1993, couvre une surface de 1 800 km² sur 83 communes et œuvre afin de gérer les problèmes de gestion qualitative et quantitative de la ressource, les conflits d'usage et la dégradation de la morphodynamique fluviale.

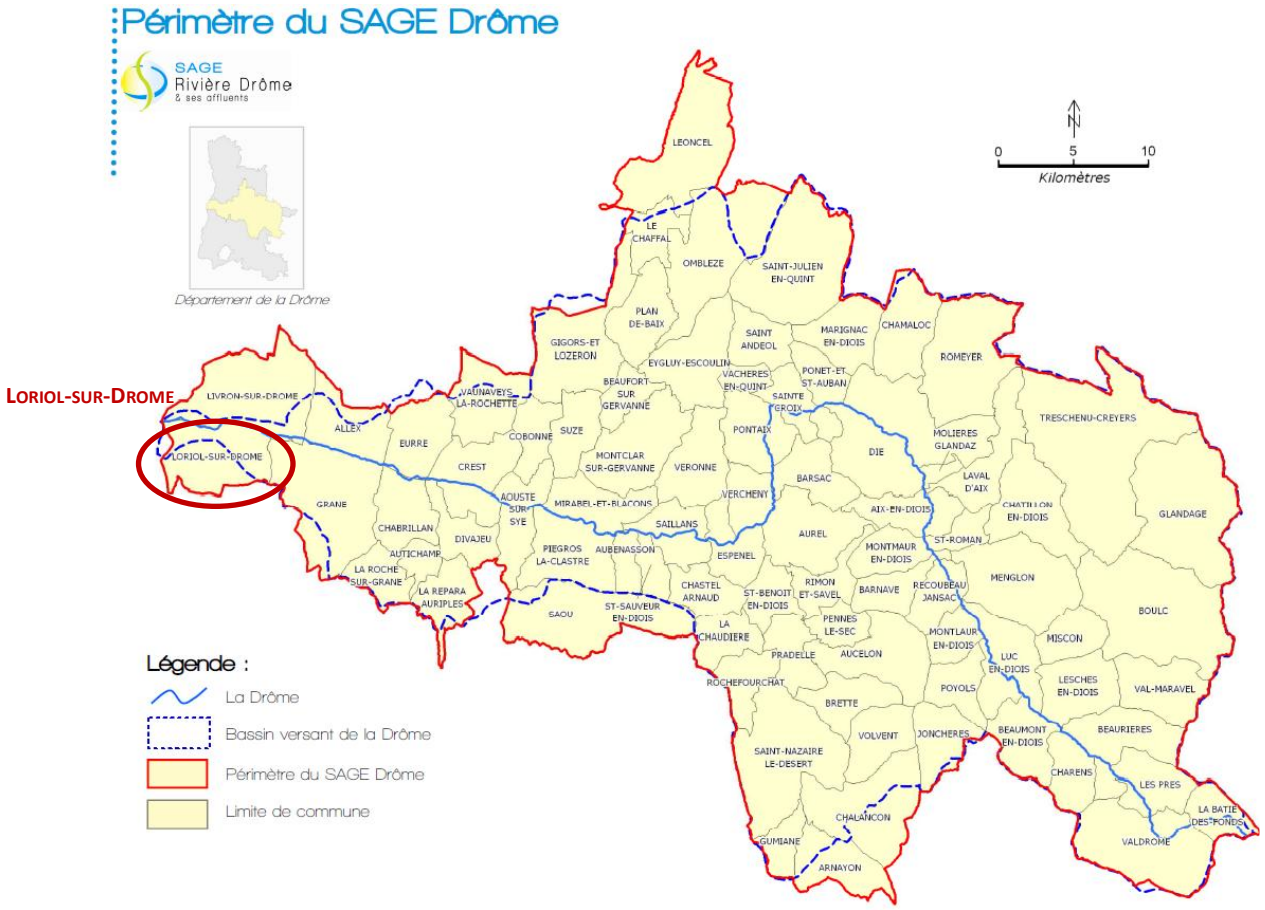


Figure 12 : Périmètre du SAGE Drôme

Ce SAGE est entré en révision depuis l'été 2008. Le but de cette révision est de réactualiser les objectifs en fonction des actions déjà réalisées et des nouveaux enjeux du bassin et de prendre en compte l'évolution du cadre réglementaire (LEMA, SDAGE, …).

Il a été approuvé par arrêté préfectoral, après enquête publique, le **01 juillet 2013**.

Un des documents du SAGE, appelé le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), permet après une présentation générale de la démarche SAGE et une synthèse du diagnostic des milieux aquatiques de la Drôme, d'exposer les éléments de la stratégie de la Commission Locale de l'Eau et de définir les conditions de réalisation des objectifs du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau a ainsi défini 8 enjeux pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du territoire du SAGE Drôme. Pour chaque enjeu du SAGE, une liste d'objectifs est définie. Ces objectifs sont eux-mêmes déclinés en une série de dispositions référencées.

Ces objectifs sont définis pour répondre aux diverses difficultés et carences observées sur le territoire. Il s'agit de propositions qui doivent concourir à la mise en place d'une gestion concertée des ressources en eau de la Drôme, en s'attachant à concilier les attentes et besoins des divers usagers socio-économiques, dans le respect des milieux aquatiques dont le « bon état » qualitatif et quantitatif est systématiquement recherché.

- **Enjeu n°1** : Pour une gestion durable des milieux aquatiques ;
  - *Objectif 1A* : Faire prendre conscience aux acteurs du territoire de l'importance des milieux aquatiques.
- **Enjeu n°2** : Pour un bon état quantitatif des eaux superficielles et souterraines ;
  - *Objectif 2A* : Déterminer puis maintenir les débits et niveaux piézométriques objectifs par une répartition optimisée des volumes prélevables entre usages ;
  - *Objectif 2B* : Maintenir les débits objectifs par une réduction des prélèvements en période d'étiage tout en prenant en compte un accès à l'eau pour le secteur agricole ;
  - *Objectif 2C* : Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines et nappes d'accompagnement par la gestion et la sécurisation des réseaux d'eau potable.
- **Enjeu n°3** : Pour une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines et une qualité baignade ;
  - *Objectif 3A* : Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines ;
  - *Objectif 3B* : Atteindre la qualité baignade des eaux superficielles ;
  - *Objectif 3C* : Connaître et préserver les masses d'eau souterraines et nappes d'accompagnement à forte valeur patrimoniale dans une perspective d'un usage eau potable prioritaire.
- **Enjeu n°4** : Pour préserver et valoriser les milieux aquatiques, restaurer la continuité écologique et conserver la biodiversité ;
  - *Objectif 4A* : Améliorer la connaissance, protéger et valoriser les zones humides ;
  - *Objectif 4B* : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour les rendre favorables au développement de la biodiversité ;
  - *Objectif 4C* : Stopper la perte de la biodiversité.
- **Enjeu n° 5** : Pour un bon fonctionnement et une dynamique naturelle des cours d'eau ;
  - *Objectif 5A* : Définir et gérer l'espace fonctionnel des cours d'eau du bassin versant de la Drôme ;
  - *Objectif 5B* : Pour atteindre le profil d'équilibre, favoriser la dynamique naturelle ou la stabilisation du lit des cours d'eau du bassin versant par une gestion globale et équilibrée du transport solide.

- **Enjeu n°6** : Pour gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau ;
  - *Objectif 6A* : Réduire l'aléa ;
  - *Objectif 6B* : Réduire la vulnérabilité ;
  - *Objectif 6C* : Savoir mieux vivre avec le risque.
- **Enjeu n°7** : Pour un territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière ;
  - *Objectif 7A* : Concilier les usages et l'intérêt des usagers « amateurs » de la rivière ;
  - *Objectif 7B* : Promouvoir un tourisme « vert » sur le bassin versant ;
  - *Objectif 7C* : Promouvoir une éducation à l'environnement pour nos générations futures.
- **Enjeu n°8** : Pour un suivi du SAGE à travers la mise en place d'un observatoire ;
  - *Objectif 8A* : Evaluer et suivre l'atteinte des objectifs du SAGE ;
  - *Objectif 8B* : Construire et mettre en place des systèmes d'alertes ;
  - *Objectif 8C* : Informer et sensibiliser.

Le projet d'autorisation de la STEU est en accord avec l'objectif 3A du SAGE vise à « Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines » notamment par l'action (10) de « **Renforcer la politique d'assainissement des communes** » par, entre autres, l'amélioration de l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux.

Le SAGE de la Drôme et de ses affluents est actuellement **en révision depuis 2018**

Les nouvelles étapes de grandes révision du SAGE sont les suivantes :

- Le projet SPARE considéré comme une opportunité de collecte des avis et propositions des citoyens en préparation de la révision du SAGE Drôme (2016-2018) ;
- La phase diagnostic afin d'établir un état des lieux partagé du territoire (2018) ;
- La phase de définition de la stratégie de la validation des orientations stratégiques du territoire (2019) ;
- La phase de projection et d'anticipation en vue d'une adaptation au changement climatique (2021-2023) ;
- La phase de rédaction du nouveau SAGE et de ses documents associés (2024-2025) ;
- La phase de consultation des différents services public (2025-2026), dans l'objectif d'une approbation préfectorale (2026).

L'approbation de la révision du SAGE de la Drôme et de ses affluents est attendue pour début 2026.

Le projet de demande d'autorisation du système d'assainissement de la commune de Loriol-sur-Drôme est compatible avec les dispositions du SAGE afin de répondre à l'objectif d'atteinte d'une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines.

I.3.2.3. Contrat de milieu

Le **Contrat de Milieu** (contrat de rivière, de lac, de nappe, …etc.) est un instrument d'intervention à l'échelle de bassin versant.

Comme le SAGE, lors de l'élaboration de ce document, des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau sont définis afin d'adopter un programme d'intervention multithématique sur 5 ans.

Contrairement au SAGE, les **objectifs du contrat de milieu n'ont pas de portée juridique**, mais constituent un engagement contractuel entre les signataires.

A titre d'information, la commune de Loriol-sur-Drôme était concernée par le **contrat de rivière Drôme et Haut Roubion (1998-2007)** arrivé à échéance en 2007.

Le territoire de Loriol-sur-Drôme n'est concerné par aucun contrat de milieu.

I.4. Patrimoine naturel

I.4.1. Synthèse des protections réglementaires

Le tableau ci-après caractérise les enjeux environnementaux présents sur le territoire de Loriol-sur-Drôme et à proximité du projet.

Tableau 4 : Enjeux environnementaux du territoire

Enjeux environnementaux	Nom du site	Distance par rapport à la STEU de Loriol-sur-Drôme
ZNIEFF de type I	820030050 : Ramières du Val de Drôme	2,4 km
	820030244 : Confluent de la Drôme et du Rhône, Ile de Printegarde et Petit-Rhône	1,8 km
	820030231 : Le Rhône à Baix et Saulce-sur-Rhône	1,6 km
ZNIEFF de type II	820000351 : Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales	1,5 km
	820000418 : Ensemble fonctionnel forme par la rivière Drôme et ses principaux affluents	2,3 km
Site Natura 2000 – Directive Habitats	FR8201677 : Milieu alluviaux du Rhône Aval	2,1 km
	FR8212010 : Printegarde	1,7 km
Arrêtés de protection biotope	FR3800670 : Ensemble des Freydiares	6,7 km
Arrêtés de protection d'habitat naturels	FR4300008 : Ripisylves et forêt alluviales de la rivière Drôme et de ses affluents	2,2 km
Réserves Naturelles Nationales	RNN089 :Ramières du val de Drôme.	6,7 km
Zones humides	**26SOBENV0078 : Barrage de Loriol**	**A proximité**
Patrimoine culturel **(Immeubles inscrits /classés)**	IRMHV3 : Maison la Guérimande	2,5 km
Patrimoine culturel **(Site patrimonial remarquable)**	1912050057 : Site patrimonial remarquable de Loriol-sur-Drôme	2,5 km.
	1912050056 : Site patrimonial remarquable de Livron-sur-Drôme	4,9 km
	1912050058 : Site patrimonial remarquable de Mirmande	4,4 km

I.4.2. Sites Natura 2000

Source : INPN

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont :

- Préserver la diversité biologique ;
- Valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Le maillage des sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Deux Directives européennes, Oiseaux (1979) et Habitats Faune et Flore (1992) établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen.

- **La directive « Oiseaux »** propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection Spéciales (ZPS) ;
- **La directive « Habitats faune flore »** établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

La STEU de Loriol-sur-Drôme, ainsi que son système d'assainissement **ne sont pas concernés par un site Natura 2000** comme indiqué sur la figure suivante ainsi qu'en **pièce 8** :

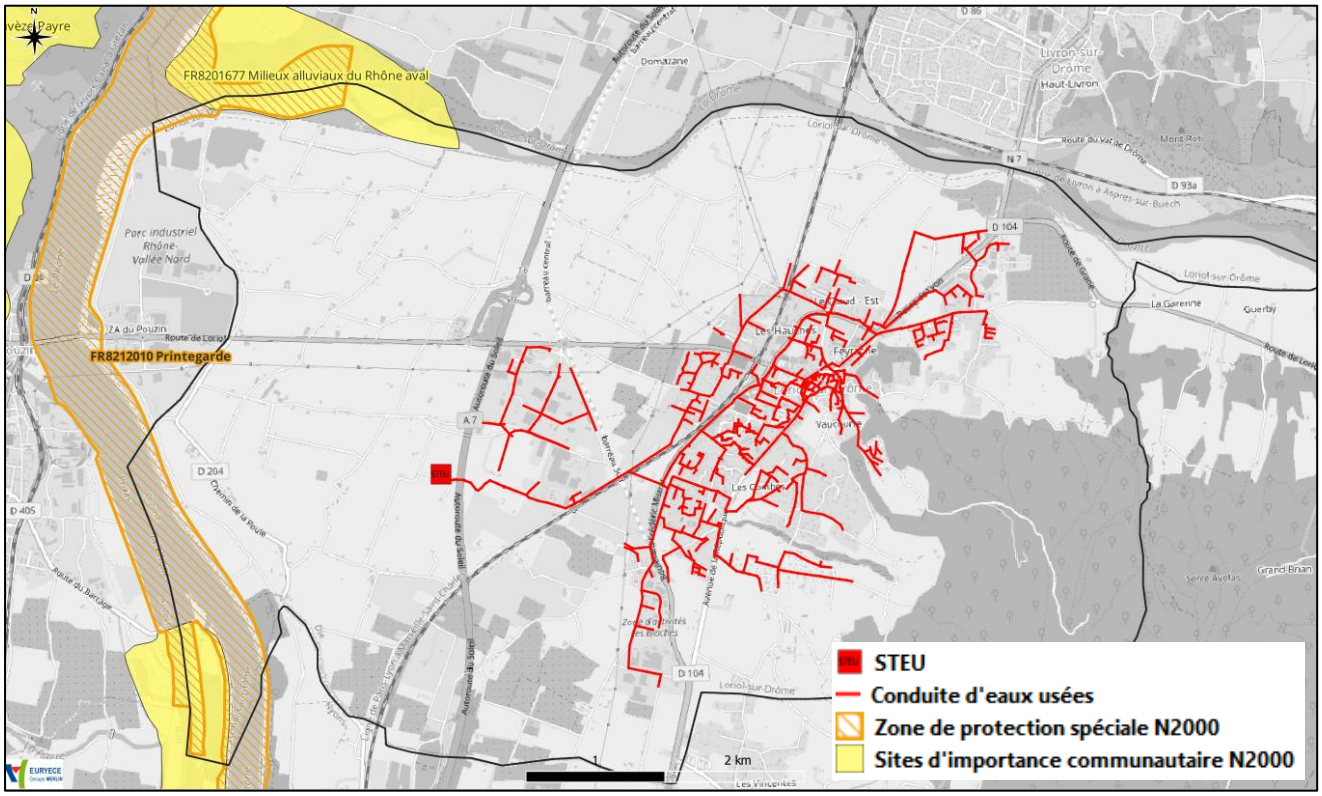


Figure 13 : Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000 les plus proches

I.4.3. ZNIEFF

Les ZNIEFF ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF est un programme initié par le ministère en charge de l'environnement et lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe : elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. La loi de 1976 sur la protection de la nature impose cependant aux PLU de respecter les préoccupations d'environnement, et interdit aux aménagements projetés de "détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier" à des espèces animales ou végétales protégées. Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I sont des sites particuliers généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type II. Ils correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.
- Les ZNIEFF de type II sont des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

La STEU de Loriol-sur-Drôme, ainsi que son système d'assainissement **ne sont pas concernés par une ZNIEFF** comme indiqué sur la figure suivante ainsi qu'en **pièce 8** :

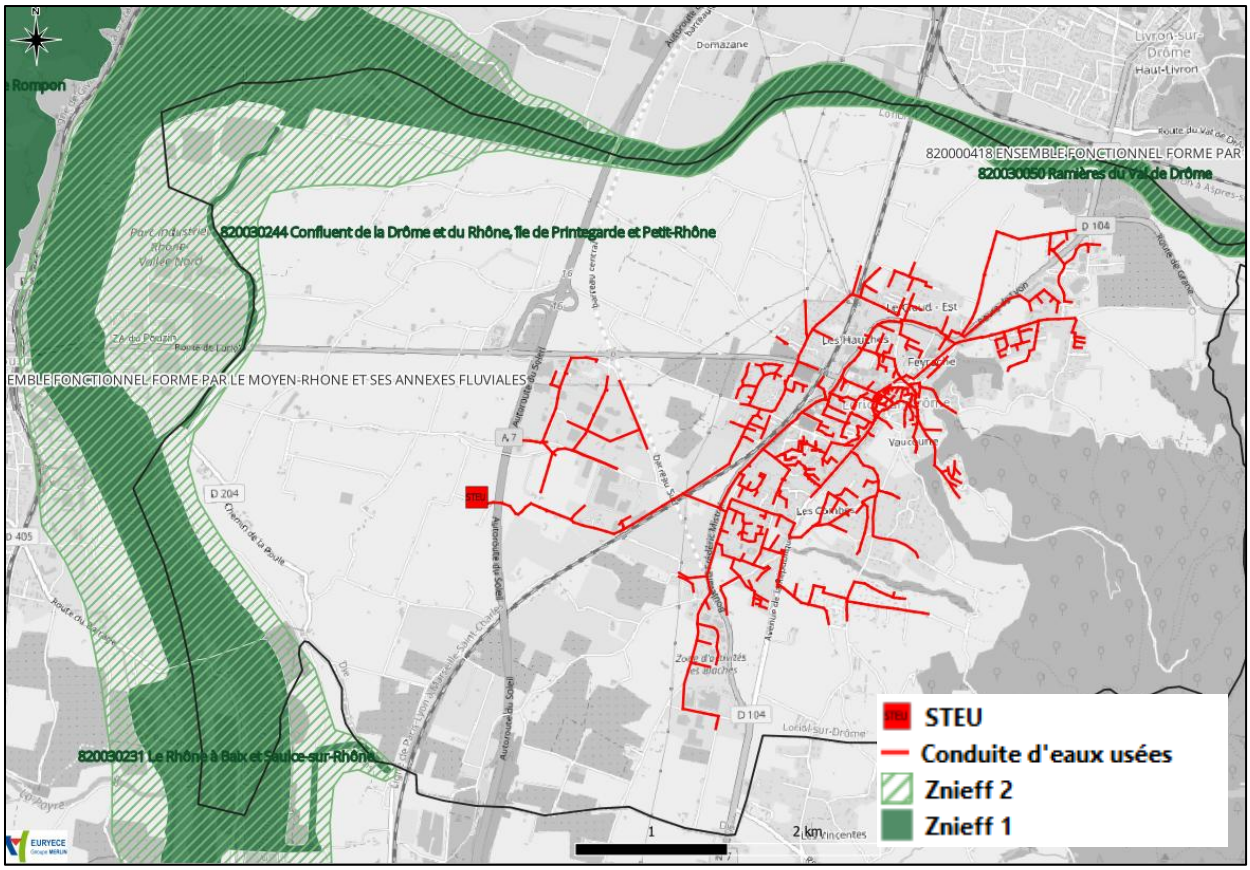


Figure 14 : Localisation du projet vis-à-vis des ZNIEFF les plus proches

I.4.4. Zones humides

A proximité immédiate de la STEU de Loriol-sur-Drôme se trouve une zone humide inventoriée :

- **26SOBENV0078 : Barrage de Loriol ;**

La figure ci-dessous illustre les zones humides à proximité du système d'assainissement de Loriol-sur-Drôme, ainsi qu'en **pièce 8**.



Figure 15 : Zones humides inventoriées à proximité de la STEU (Source : DATARA.gouv.fr)

Les rejets des stations d'épuration de Loriol-sur-Drôme sont réalisés dans la zone humide 26SOBENV0078 : Barrage de Loriol.

I.4.5. Zone de frayère

Le milieu récepteur du rejet de la STEU, La Gueule, n'est pas un cours d'eau classé en zone de frayère.

I.5. Environnement au niveau de la STEU

Le site de la STEU est situé à proximité de zones agricoles et de l'autoroute A7.

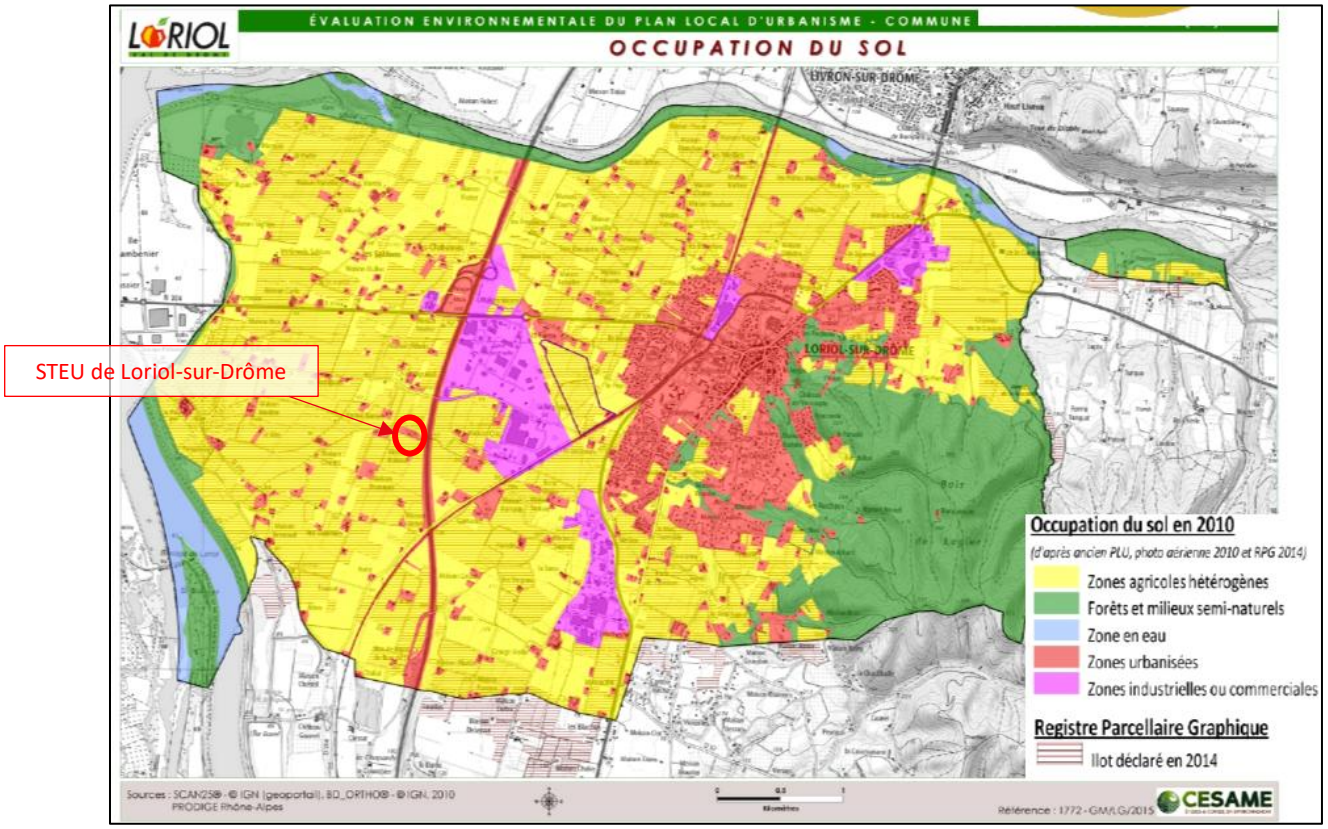


Figure 16 : Occupation du sol au droit de la commune de Loriol-sur-Drôme (Source : Rapport de présentation du PLU)

I.6. Patrimoine culturel

I.6.1. Monuments historiques

Le monument historique suivant est présent sur le territoire :

- IRMHV3 : Maison la Guérimande, partiellement inscrit.

La STEU de Loriol-sur-Drôme est située en dehors du périmètre de ce monument historique.

I.6.2. Sites patrimoniaux remarquables

Le site patrimonial remarquable suivant est présent sur le territoire :

- 1912050057 : Site patrimonial remarquable de Loriol-sur-Drôme

La STEU de Loriol-sur-Drôme est située en dehors du périmètre du site patrimonial remarquable.

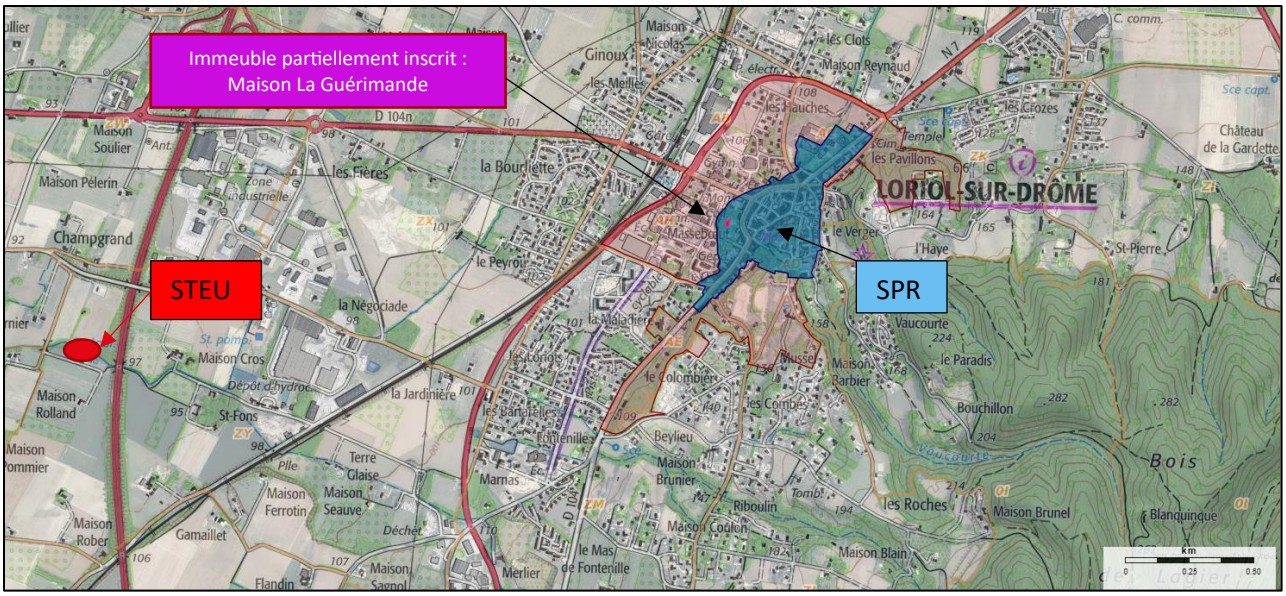


Figure 17 : Cartographie du contexte culturel sur le territoire de Loriol-sur-Drôme

I.6.3. Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et les zones d'aménagement concertées (ZAC) de moins de trois hectares peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

Les ZPPA ne sont pas une servitude d'urbanisme mais elles figurent dans le porter à connaissance réalisé par les services de l'État pour la conception des documents de planification du territoire (PLU, SCOT).

Plusieurs sites archéologiques sont présents sur la commune :

- 223188 : zone 1 Village ;
- 223189 : zone 2 Bois de Lagier ;
- 223190 : zone 3 Saint-Fons ;
- 223191 : zone 4 Saint-Martin ;
- 223192 : zone 5 Les Crozes sud, La Gardette ;
- 223193 : zone 6 Marnas, la Maladière.

La figure suivante localise les ZPPA au droit de la commune de Loriol-sur-Drôme.

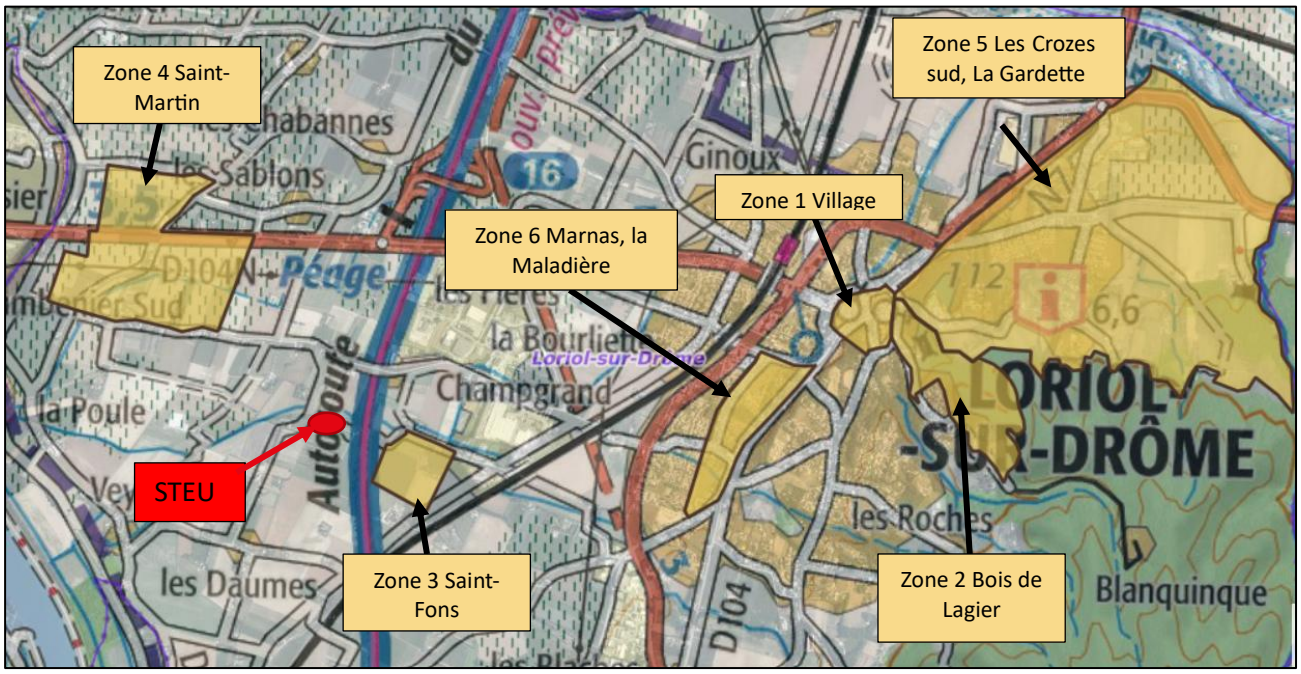


Figure 18 : Localisation des ZPPA au droit de la commune de Loriol-sur-Drôme (source : Atlas.patrimoines.culture.fr)

La STEU de Loriol-sur-Drôme est en dehors des ZPPA présentes sur le territoire.

I.7. Contexte Humain et socio-économique

Source : site de INSEE consulté en septembre 2025

I.7.1. Population et logements

I.7.1.1. Population permanente

La commune de Loriol-sur-Drôme a 6 584 habitants, selon l'INSEE en 2022.

Les tableaux suivants, avec des données tirées de l'INSEE font état de l'évolution de la population sur la commune.

Tableau 5 : Population sur Loriol-sur-Drôme de 1968 à 2022, INSEE

Loriol-sur-Drôme - Population	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
	3 421	3 514	4 635	5 609	5 698	5 701	5 877	6 561	6 584

Tableau 6 : Evolution de la population sur Loriol-sur-Drôme entre 1968 et 2022, INSEE

Loriol-sur-Drôme - Taux d'évolution de la population en %	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2016 à 2022
	2,7	31,9	21,0	1,6	0,1	3,1	11,6	0,4

La commune de Loriol-sur-Drôme connait une croissance démographique depuis 1968 qui ralentit depuis 2016. Le taux d'évolution de la population tend à diminuer et atteint **0,4% entre 2016 et 2022**, contre **11,6 % entre 2011 à 2016.**

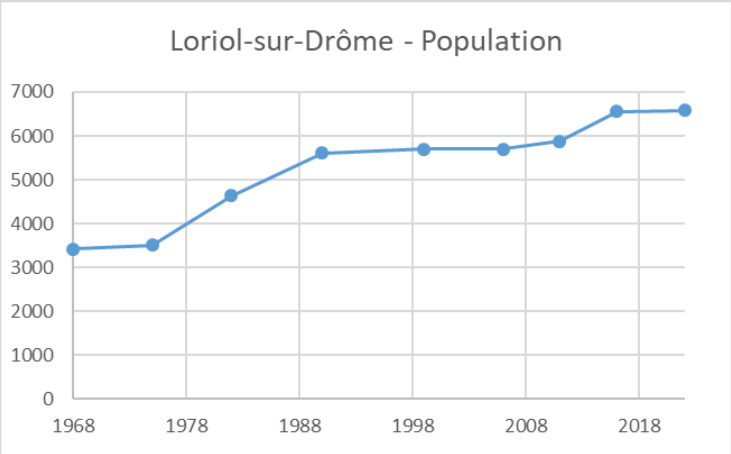


Figure 19 : Evolution de la population de 1968 à 2022 (INSEE)

Par ailleurs, le graphique ci-dessous donne l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. En 2022 on comptait **2,36 habitants par résidence principale**.

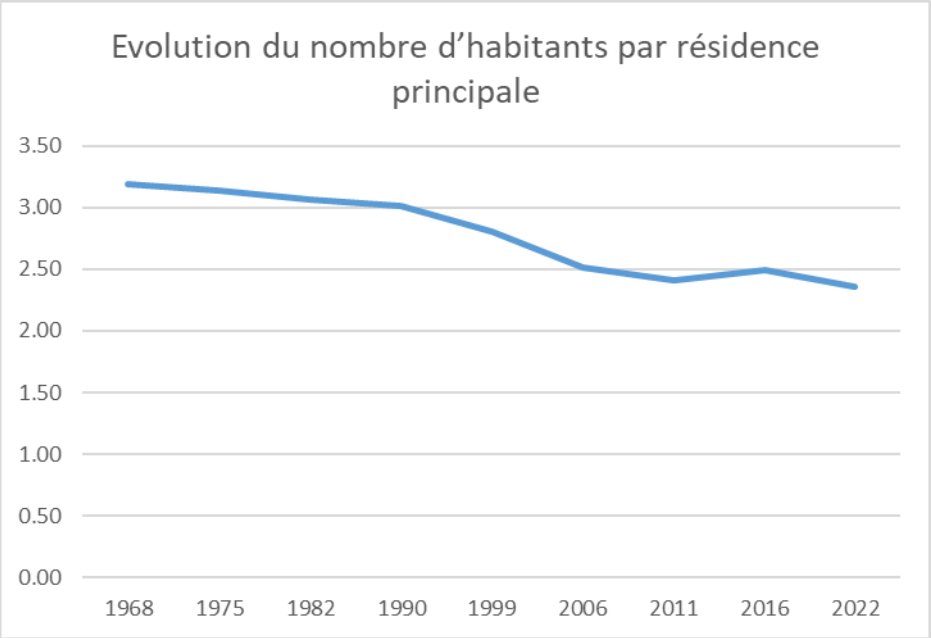


Figure 20 : Evolution du nombre d'habitants par résidence principale (INSEE)

Selon le PLU de Loriol-sur-Drôme, approuvé en date du 24/06/2025, la commune de Loriol-sur-Drôme bénéficiera de 446 logements supplémentaires d'ici 2040. Soit environ 1052 personnes supplémentaires d'ici 2040.

I.7.1.2. Tourisme et population saisonnière

La commune de Loriol-sur-Drôme dispose d'une capacité touristique de 124 personnes grâce à un hôtel de 62 chambres (2 personnes par chambre). Elle compte également 31 logements secondaires. La population saisonnière y demeure toutefois faible.

Tableau 7 : Population et logements sur la commune de Loriol-sur-Drôme (INSEE)

	Loriol-sur-Drôme
Population recensée	6 584
Nombre de logements *dont résidences principales/secondaires/vacants*	3 078 2 789/31/257
Occupation des logements *(population/logements principaux)*	2,36
Hébergements touristiques *dont nombre de chambres*	1 hôtels 62 *chambres*
Capacité touristique *(2personnes/chambre)*	124

I.7.2. Activités économique

I.7.2.1. Entreprises

Le nombre d'établissements actifs en 2022 s'élève à **558 établissements** sur Loriol-sur-Drôme, avec une domination des activités de commerce de gros, construction, activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien. La répartition des établissements d'activité est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Nombre d'établissements économiquement actifs, par secteurs d'activités,(INSEE, 2022)

Secteur d'activités	Nombre
Activités financières et d'assurance	22
Activités immobilières	31
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	71
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	62
Autres activités de services	66
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	155
Construction	84
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	57
Information et communication	10
Total	**558**

I.7.2.2. ICPE

La commune de Loriol-sur-Drôme est concernée par 20 installation classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le tableau suivant les listes :

Tableau 9 : Listes des ICPE sur la commune de Loriol-sur-Drôme (Source : Géorisques, consulté le 22/09/2025)

Nom établissement	Régime en vigueur	Statut SEVESO
ANTARGAZ	Autorisation	**Seveso seuil bas**
CORIMA TECHNOLOGIES	Autorisation	**Seveso seuil bas**
ETCHE PLAC	Enregistrement	Non Seveso
BERNARD STOCKAGE LOGISTIQUE	Enregistrement	Non Seveso
BMI PRODUCTION FRANCE	Enregistrement	Non Seveso
CARPENTER	Enregistrement	Non Seveso
CNR	Enregistrement	Non Seveso
DUBOST FRERES	Enregistrement	Non Seveso
DUBOST FRERES Mike	Enregistrement	Non Seveso
DUBOST PERE ET FILS	Autorisation	-
ETEX FRANCE BUILDING PERFORMANCE	Enregistrement	Non Seveso
GRANULATS VICAT	Autorisation	Non Seveso
GRANULATS VICAT	Enregistrement	Non Seveso
GRANULATS VICAT-Transit-Loriol	Enregistrement	Non Seveso
GUINTOLI SAS	Autorisation	Non Seveso
LORIFRUIT COOPERATIVE FRUITIERE	Autres régimes	-
SAVOIRS PLUS	Autres régimes	-
SCEA DU SIGNOL	Autorisation	Non Seveso
SOC MANUTENTION STOCKAGE-SMS	Autres régimes	-
SAS DENIR – INTERMARCHÉ	Enregistrement	Non Seveso

La commune de Loriol-sur-Drôme présente une seule autorisation de déversement au droit du système de collecte :

Tableau 10 : Autorisation de déversement des industriels

Etablissement	Régime ICPE	Détail des rubriques et leurs régimes (Autorisation ou enregistrement)	Dernière autorisation
SAS DENIR INTERMARCHE	Enregistrement Non SEVESO	**Enregistrement** **1435.**Station-service	25 janvier 2018

I.7.3. Risques naturels et technologiques

La commune de Loriol-sur-Drôme est concernée par deux Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) :

- Le PPRN : Plan des Surfaces Submersibles (PSS) Sud, est **approuvé** en date du 8 janvier 1979, il couvre les aléas d'inondation par crue à débordement lent de cours d'eau ;
- L'étude PPRn : Plan de prévention des risques inondation (PPRi) de Loriol, **prescrit** en date du 11 décembre 2008, il couvre les aléas d'inondation par une crue torrentielle, à montée rapide de cours d'eau et les possibles ruptures de digues en crue centennale.

La cartographie ci-dessous illustre les zones submersibles définies dans l'arrêté du 08/01/1979.

Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers

Direction Départementale de l'Equipement de la Drôme

Commune de Loriol-sur-Drôme

Cartographie des surfaces submersibles (PSS)

Cartographie* annexée à l'arrêté n°2011102-0015 du 12 avril 2011

* Le recours à la fiche synthétique descriptive est indispensable pour pouvoir interpréter cette carte.

LEGENDE

ZONE A

ZONE B

ZONE C

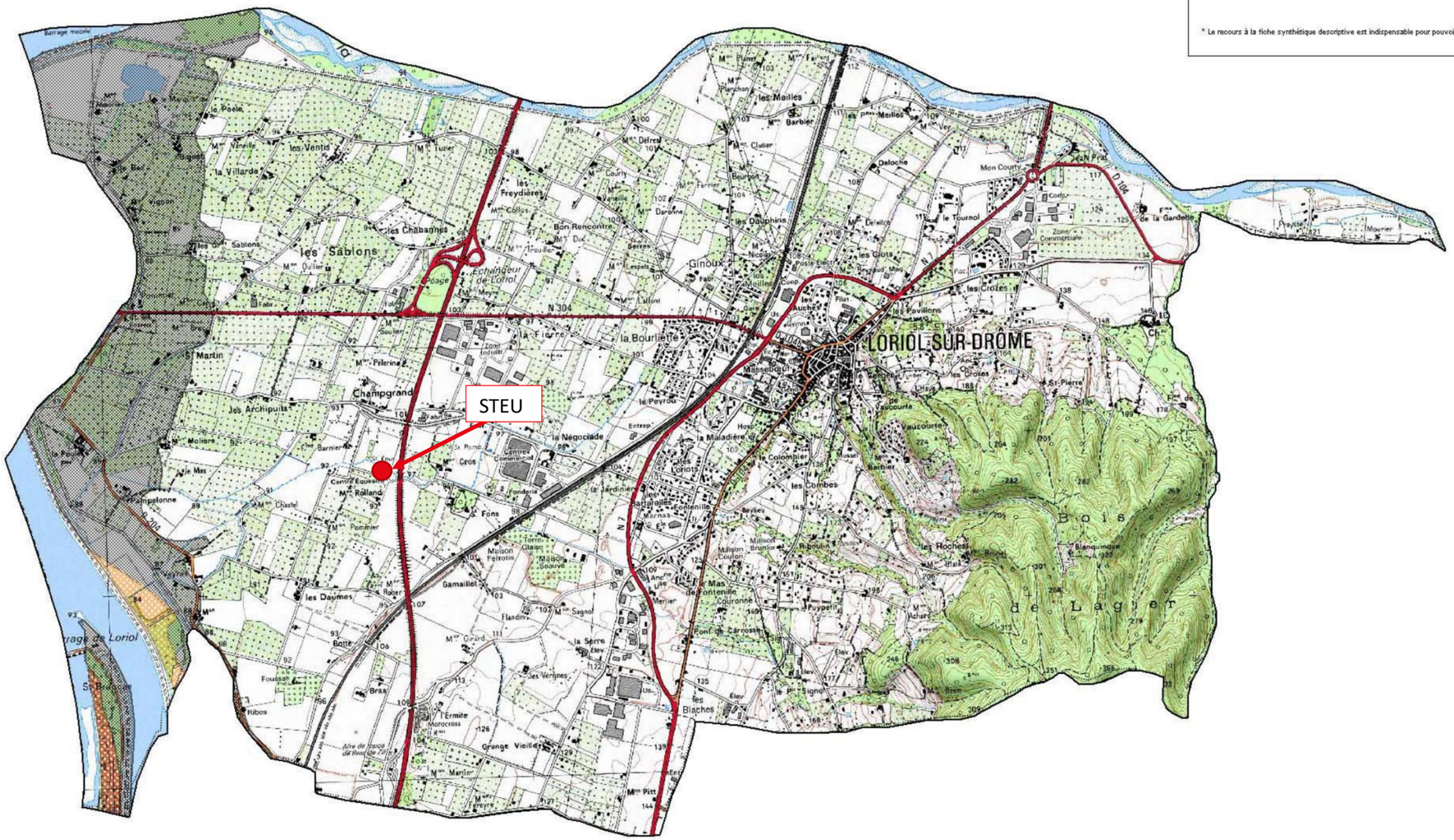


Figure 21 : Plan des surfaces submersibles, commune de Loriol-sur-Drôme, cartographie issue de l'arrêté du 08/01/1979 éditée en 2011, DDT 26

La STEU de Loriol-sur-Drôme est en dehors des surfaces submersibles définies dans l'arrêté du 08/01/1979.

La cartographie suivante présente la cartographie du PPRi prescrit en date du 11 décembre 2008.

Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers

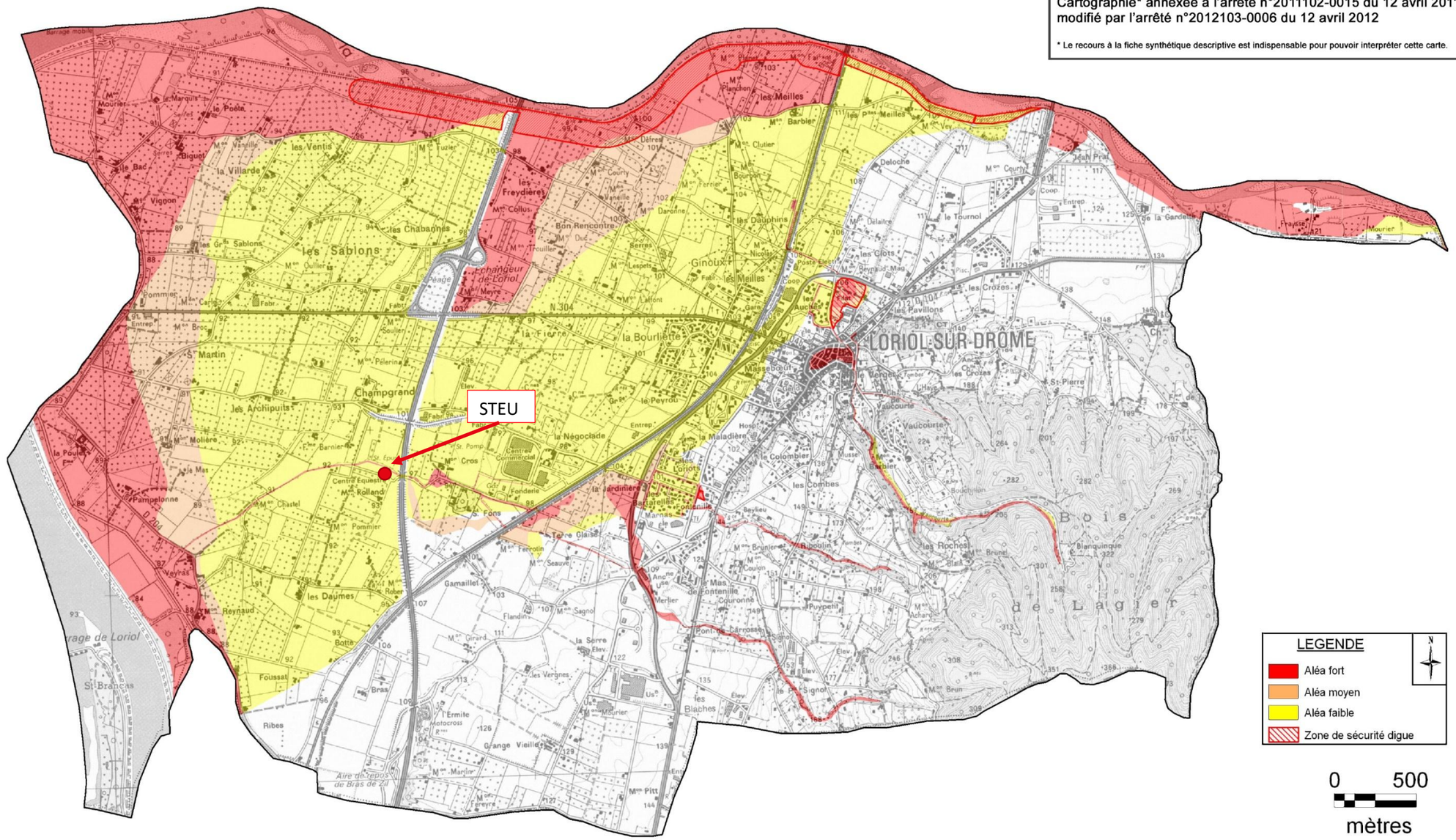
Direction Départementale des Territoires de la Drôme

Commune de Loriol sur Drôme

Carte d'aléa

Cartographie* annexée à l'arrêté n°2011102-0015 du 12 avril 2011 modifié par l'arrêté n°2012103-0006 du 12 avril 2012

* Le recours à la fiche synthétique descriptive est indispensable pour pouvoir interpréter cette carte.



LEGENDE

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Zone de sécurité digue

0 500 mètres

Figure 22 : Plan de Prévention des Risques naturels, commune de Loriol-sur-Drôme, cartographie issue de l'étude PPRn prescrit le 11/12/2008, DDT 26

La STEU de Loriol-sur-Drôme est concernée par les zones de risque inondation en cas de crues torrentielle provocant des ruptures de digue. La STEU est située en aléa faible pour la STEU, à fort pour son point de rejet en bordure du ruisseau de la Gueule.

Ces zones sont définies dans l'étude PPRn prescrite en date du 11/12/2008.

Selon les prescriptions du PLU de Loriol-sur-Drôme approuvé en date du 24/06/2025, par rapport à l'étude PPRn du 11/12/2008 en zone d'aléa faible, « sont interdites toutes les constructions nouvelles, à l'exception de celles autorisées à l'article 1-2 et **à condition qu'elles ne fassent pas obstacle à l'écoulement des eaux, qu'elles n'aggravent pas les risques et leurs effets, et qu'elles préservent les champs d'inondation nécessaires à l'écoulement des crues. ».**

Les constructions autorisées dans la zone d'implantation de la STEU sont présentées en partie I.8.1 ci-après.

I.8. Urbanisme

I.8.1. Plan Local d'Urbanisme

La commune de Loriol-sur-Drôme dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 24/06/2025.

La STEU est située en zone A du PLU qui est réservée aux activités agricole.

Dans la zone A son admis sous condition :

> « Les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées sous réserve d'être compatible avec le caractère de la zone et de ne pas compromettre l'activité agricole. »

La cartographie du PLU de la commune de Loriol-sur-Drôme est illustrée ci-dessous.

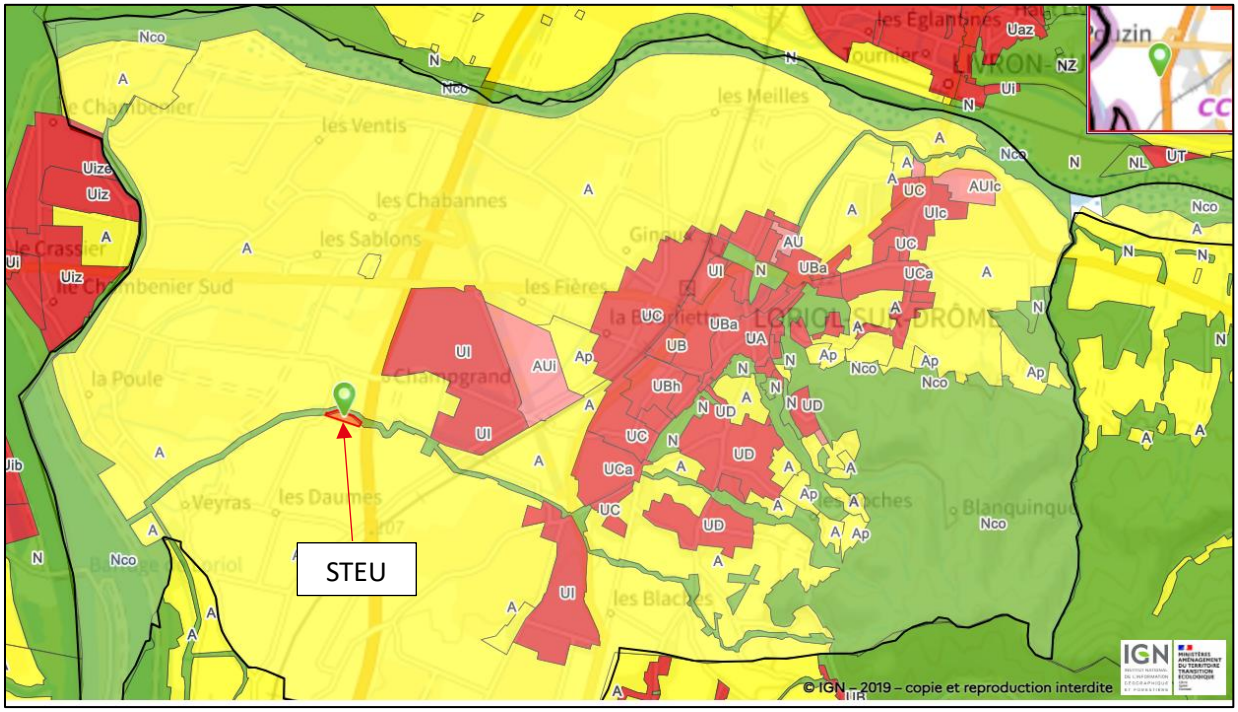


Figure 23 : Zonage du PLU au droit de la STEU (Source : PLU du 30/01/2020 ; Géoportail de l'urbanisme)

Le projet est donc compatible avec le PLU de Loriol-sur-Drôme

II. ANALYSES DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILEU

II.1. Préambule

Après l'analyse de l'état initial et la présentation des raisons du choix du projet, ce volet a pour principal objectif d'analyser les effets directs ou indirects du projet sur l'environnement.

Il faut noter tout d'abord que les possibilités de minimisation des incidences sur l'environnement à court et à long terme ont été prises en considération lors de la conception des ouvrages lors des phases d'études techniques.

Dans cette partie, sont à la fois considérés les incidences temporaires liées à la phase de chantier et les incidences permanentes liées à l'exploitation de la station de traitement.

Pour une meilleure compréhension de l'étude et dans un souci de simplification et de clarté, l'évaluation des incidences sera illustrée et reprise dans chaque partie sous forme d'un tableau possédant le code couleur suivant :

Tableau 11 : Code couleur choisi pour l'évaluation des incidences du projet

Effets négatifs ou nul	
	Incidence négative très forte
	Incidence négative forte
	Incidence négative modérée
	Incidence négative faible
	Incidence négative très faible
	Incidence négligeable

Effets positifs	
	Incidence très positive
	Incidence positive

Parmi toutes les composantes de l'environnement qui ont pu être étudiées lors de l'analyse de l'état initial, le milieu récepteur du rejet présente l'enjeu le plus fort.

L'analyse des incidences du projet sera donc proportionnée à l'enjeu qu'elles représentent.

L'incidence du projet demeure inchangée par rapport à la situation actuelle, dans la mesure où il s'agit de la régularisation administrative de la STEU de Loriol-sur-Drôme déjà en place. Les effets du projet concernent donc principalement les aspects qualitatifs et quantitatifs du milieu récepteur, sans modification notable des conditions de rejet existantes ni des volumes traités.

II.2. Incidences des rejets de la station de traitement sur le milieu récepteur

II.2.1. Incidence quantitative

Les rejets de la station de Loriol-sur Drôme seront réalisés dans la Gueule.

Il n'est pas prévu de modification du point de rejet par rapport à la situation actuelle.

Le débit de rejet de la STEU de Loriol-sur-Drôme est de 2763 m³/j soit 16 L/s.

Le débit d'étiage de la Gueule est évalué à 200 L/s, soit 17 280 m³/j (cf. I.3.1.3)

Le rejet de la station d'épuration de Loriol-sur-Drôme correspond donc à 8% du débit d'étiage de la Gueule (QMNA5).

Cette notion de maximum place l'étude dans un contexte très défavorable puisqu'elle suppose un rejet à un débit nominal des STEU (correspondant à une période de temps de pluie) lors d'un débit d'étiage du cours d'eau (correspondant à une période de temps sec).

Tableau 12 : Incidence quantitative du rejet sur le milieu récepteur

Poste évalué	Nature des effets	Incidence
Rejet de la STEU en phase d'exploitation	Modification des écoulements du milieu récepteur	**Faible** *Incidence permanente*

Le débit de rejet de la STEU ne sera pas modifié dans le cadre du projet. Le rejet étant déjà existant, l'incidence sur le milieu récepteur est considérée comme faible.

II.2.2. Incidence qualitative

Les hypothèses retenues pour calculer les niveaux de rejets maximum pour respecter le bon état du cours d'eau sont :

- Le QMNA5 de la Gueule : **200 L/s**, soit 17 280 m^3/j correspondant au débit de l'arrêté initial de 2000 ;
- La qualité en amont du rejet retenu à savoir la limite inférieure du bon état, telle que définie avec la DDT lors de la rencontre du 29/07/2025 :

Tableau 13 : Rappel de la qualité retenue en amont du rejet de la STEU

	Qualité amont retenue
DBO_5 (mg/l)	3
DCO (mg/l)	20
MES (mg/l)	25
NGL (mg/l)	3.29
NH_4 (mg/l)	0.1
Pt (mg.l)	0.05

L'incidence qualitative de la station de traitement sur le milieu récepteur a été déterminée à partir :

- Des niveaux de rejets présentés en pièce 7, à savoir pour rappel :

Tableau 14 : Rappel des niveaux de rejet

Paramètre	Concentration (mg/l)
DBO5 (mg/l)	22
DCO (mg/l)	125
MES (mg/l)	35
NGL (mg/l)	15
NH4 (mg/l)	4
Pt(mg/l)	2

En appliquant les niveaux de rejet retenus, le débit mensuel quinquennal de la Gueule et la qualité en amont du rejet retenu, la concentration en aval du rejet projetée est la suivante :

Tableau 15 : Évaluation de l'incidence du rejet sur La Gueule

Paramètre	Flux amont (kg/j)	Flux rejeté par la STEP (kg/j)	Concentration en aval (mg/L)	Respect du bon état
DBO5	51.84	30.41	**4.41**	**Respect**
DCO	345.60	172.80	**27.78**	**Respect**
MES	432.00	48.38	**25.74**	**Respect**
NGL	56.85	20.73	**4.16**	**Respect**
NH4	1.72	5.53	**0.39**	**Respect**
Pt	0.86	2.76	**0.19**	**Respect**

Les niveaux de rejet n'entraînent pas de dégradation de la qualité de la Gueule, les objectifs de bon état de la masse d'eau restent atteints.

Tableau 16 : Incidence qualitative du rejet sur le milieu récepteur

Poste évalué	Nature des effets	Incidence
Rejet de la STEU en phase d'exploitation	Modification de la qualité de la Gueule	**Nulle** *Incidence permanente*

L'incidence du niveau de rejet est **nulle** par rapport à la situation actuelle.

II.2.3. Incidence sur la zone sensible à l'eutrophisation

La STEU ainsi que son rejet sont situés dans une zone sensible à l'eutrophisation.

Actuellement, la STEU rejette en moyenne une concentration de 3,5 mg/L en phosphore total. Compte tenu de la position de la STEU en zone sensible, celle-ci doit répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 à savoir une concentration de 2 mg/l en phosphore total.

Cette limite n'étant pas respectée, l'incidence sur le milieu est **forte** par rapport à la situation actuelle.

Tableau 17 : Incidence qualitative du rejet sur la zone sensible à l'eutrophisation

Poste évalué	Nature des effets	Incidence
Rejet de la STEU en phase d'exploitation	Dégradation de la zone sensible	**Forte** *Incidence permanente*

II.3. Synthèse des incidences du projet

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des incidences du projet.

Tableau 18 : Synthèse des incidences du projet

Type d'incidence	Postes évalués	Nature des effets	Incidence
Milieu récepteur			
Incidence quantitative	Rejet de la STEU	Modification des écoulements du milieu récepteur	**Faible** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*
Incidence qualitative		Modification de la qualité de la Gueule	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*
Incidence sur les usages du cours d'eau		Dégradation des usages du cours d'eau	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*
Incidence sur la zone sensible à l'eutrophisation		Dégradation de la zone sensible	**Forte** *Incidence permanente*
Milieu biologique terrestre			
Incidence sur la faune terrestre et sur le milieu végétal	Phase exploitation	Dérangement de la faune locale et perte d'habitats et détérioration de la flore locale	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*
Incidence Natura 2000	Phase exploitation	Dégradation d'une zone Natura 2000	**Nulle**
Paysage			

Type d'incidence	Postes évalués	Nature des effets	Incidence
Incidence sur le paysage	Phase exploitation	Dégradation de l'ambiance paysagère du site	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*
Milieu humain			
Incidence olfactive	Phase exploitation	Perturbation olfactive des riverains	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*
Incidence sonore	Phase exploitation	Perturbation sonore vis-à-vis des habitations riveraines	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*
Incidence foncière et agricole	Phase exploitation	Réduction de la surface agricole cultivée	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*
Incidence sur le trafic	Phase exploitation	Perturbation du trafic sur les chemins d'accès	**Négligeable** *Incidence permanente*

III. MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU DE COMPENSATION

III.1. Mesures d'évitement

La STEU étant déjà en fonctionnement et le présent dossier portant sur sa régularisation administrative aucune nouvelle incidence sur le milieu naturel n'est à prévoir. Les infrastructures et procédés existants sont maintenus, sans création d'ouvrages supplémentaires ni modification des conditions d'exploitation susceptibles d'engendrer des impacts additionnels. Par conséquent, aucune mesure d'évitement supplémentaire ne sera mise en œuvre, en dehors de celles déjà en place pour garantir la conformité réglementaire et la protection des milieux aquatiques

III.2. Mesures de réduction

Afin de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les zones sensibles, la station d'épuration mettra en œuvre un traitement tertiaire de déphosphatation par précipitation chimique au chlorure ferrique.

Ce procédé consiste à injecter du chlorure ferrique en sortie du traitement biologique afin de former des complexes insolubles avec le phosphore, qui seront ensuite éliminés par décantation.

Grâce à cette mesure de réduction ciblée, la STEU pourra atteindre une concentration en phosphore total inférieure à 2 mg/L au rejet, répondant ainsi pleinement aux exigences réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015, applicable aux installations situées en zones sensibles à l'eutrophisation.

Ce dispositif contribuera à améliorer la qualité du milieu récepteur, tout en garantissant la conformité de la STEU sur ce paramètre

III.3. Mesures de compensation

La STEU étant déjà en place, aucune incidence nouvelle sur le milieu n'est générée par le projet, celui-ci ne comportant ni extension, ni modification des ouvrages ou des capacités, le projet concerne uniquement la régularisation administrative du système d'assainissement sans modification des ouvrages ni des procédés. Par conséquent, aucune nouvelle incidence sur le milieu naturel n'est à prévoir et donc aucun besoin de mesures de compensations.

III.4. Synthèse

Le tableau ci-après présente de façon synthétique les incidences de la régularisation administrative de du système d'assainissement de Loriol-sur-Drôme et les mesures envisagées le cas échéant sur les différentes composantes du milieu.

Tableau 19 : Synthèse des incidences résiduelles du projet après mise en place des mesures

Type d'incidence	Postes évalués	Nature des effets	Evaluation de l'incidence	Justification et mesures prises	*Incidence résiduelle APRES mise en place des mesures*
Milieu récepteur					
Incidence quantitative	Rejet de la STEU	Modification des écoulements du milieu récepteur	**Faible** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*	-	**Faible**
Incidence qualitative		Modification de la qualité de la Gueule	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*	-	**Nulle**
Incidence sur les usages du cours d'eau		Dégradation des usages du cours d'eau	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*	-	**Nulle**
Incidence sur la zone sensible à l'eutrophisation		Dégradation de la zone sensible	**Forte** *Incidence permanente*	**Mesure de réduction :** la station d'épuration mettra en œuvre un traitement tertiaire de déphosphatation	**Nulle**
Milieu biologique terrestre					
Incidence sur la faune terrestre et sur le milieu végétal	Phase exploitation	Dérangement de la faune locale et perte d'habitats et détérioration de la flore locale	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*	-	**Nulle**

Type d'incidence	Postes évalués	Nature des effets	Evaluation de l'incidence	Justification et mesures prises	*Incidence résiduelle APRES mise en place des mesures*
Incidence Natura 2000	Phase exploitation	Dégradation d'une zone Natura 2000	**Nulle**	-	**Nulle**
Paysage					
Incidence sur le paysage	Phase exploitation	Dégradation de l'ambiance paysagère du site	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*	-	**Nulle**
Milieu humain					
Incidence olfactive	Phase exploitation	Perturbation olfactive des riverains	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*	-	**Nulle**
Incidence sonore	Phase exploitation	Perturbation sonore vis-à-vis des habitations riveraines	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*	-	**Nulle**
Incidence foncière et agricole	Phase exploitation	Réduction de la surface agricole cultivée	**Nulle** *STEU déjà existante, aucune modification n'est apportée*	-	**Nulle**
Incidence sur le trafic	Phase exploitation	Perturbation du trafic sur les chemins d'accès	**Négligeable** *Incidence permanente*	-	**Nulle**